

# La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM !...

vendredi 10 mars 1922

## Sommaire :

La réforme de la loi  
sur la bienfaisance publique

C. Van Overbergh

La défense du monde chrétien

Mgr Lutoslawski

Propos d'un prêtre et d'un laïc  
sur le suffrage universel

Abbé Jacques Leclercq

Lettre d'Angleterre

Hilaire Belloc

Ultima verba

Edgard Janssens

La Maison de Molière

Paul Cazin

Molière et l'éducation des femmes

Jean Valschaerts

Les idées et les faits : Chronique des idées : A propos du graduat, J. Schyrgens.

— Le mouvement syndicaliste. — Rome, L. Picard. — Belgique, C. Jacquart. — Autriche. — Russie. — États-Unis.

## La Semaine

\* *Le gouvernement ne veut pas du service de six mois. A quelle durée de service faut-il soumettre les jeunes gens de chez nous ? Nous l'ignorons. Le problème vaut d'être étudié très sérieusement et il faut que la solution qu'on y donnera procure à la Belgique le maximum de puissance militaire défensive avec le minimum de charges financières et de charges personnelles. La vie en*

*commun des casernes et des camps est un mal nécessaire. Il importe de le circonscrire autant que possible, mais l'intérêt supérieur de la Patrie passe avant tout.*

\* *Troubles nationalistes à Fiume, troubles nationalistes en Irlande. L'hypernationalisme — la Patrie, la Race, la Culture, la Langue, au dessus de tout — n'en est pas à ses derniers méfaits.*

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.



## PARFUMERIE

FONDÉE EN 1860

*A la Corbeille Royale*  
Emile Lemesre

PARIS  
4, Passage Violet

BRUXELLES  
82, Rue Coenraets



**A la Grande Fabrique**

**E. Esders**

26, rue de la Vierge Noire, 26

**Bruxelles**

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

*Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910*

**Vêtements pour hommes, dames et enfants**

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.  
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.  
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

## Comptoir Paligot

SOCIÉTÉ ANONYME

**Capital : 5 millions**

27-29, rue des Paroissiens BRUXELLES (Sté Gudule)

- *Ordres de Bourse* -

*Renseignements Financiers*

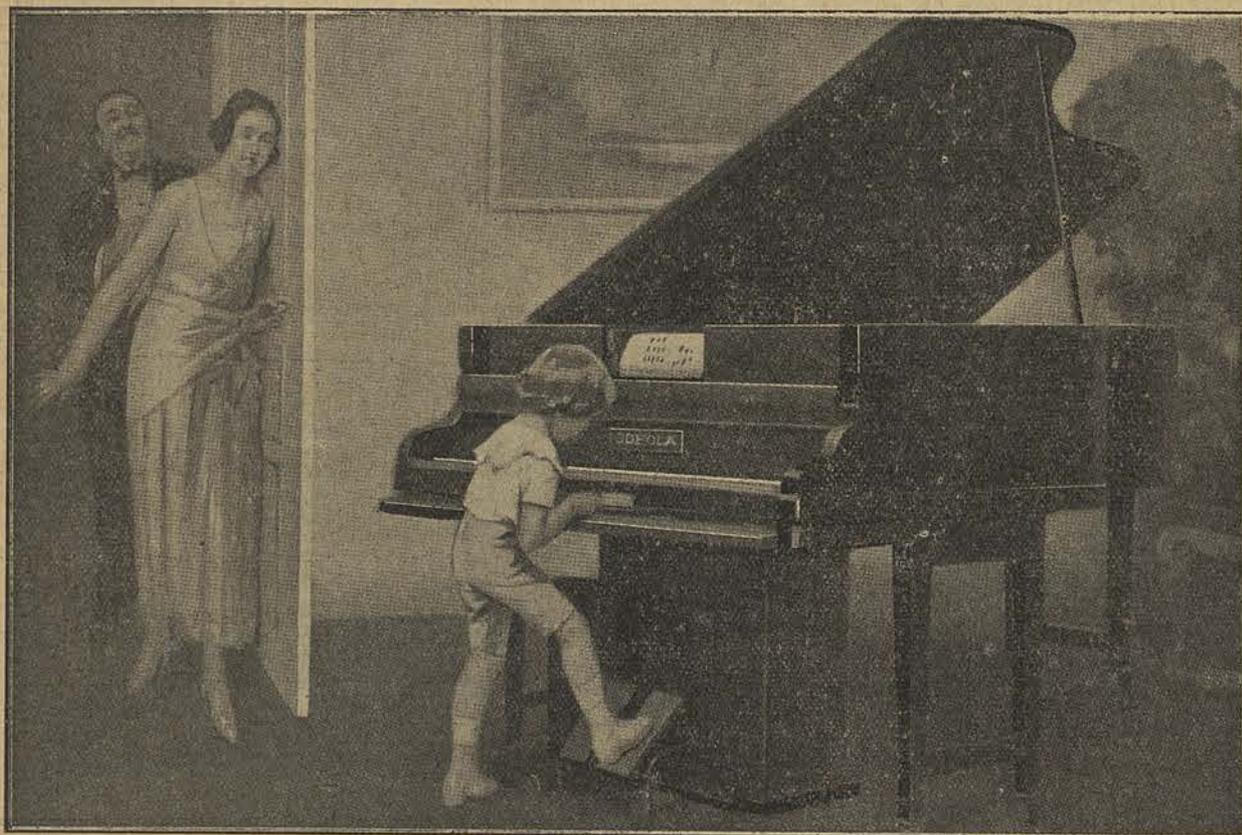
*Encaissement de Coupons*

- *Vérifications de Tirages* -

Envoi sur demande, pendant un mois, à titre d'essai, de son organe hebdomadaire *Les notes et Informations* dont le service est fait gratuitement à la clientèle.



# « ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE MER-  
VEILLEUX QUI RÉUNIT LES  
QUALITÉS LES PLUS PRÉ-  
CIEUSES AUXQUELLES ON  
AIT PU ATTEINDRE EN  
FAIT D'APPAREILS PNEU-  
MATIQUES.

IL EST INCOMPARABLE PAR  
SA CONSTRUCTION ET PAR  
SON RENDEMENT ARTIS-  
TIQUE.

TÉL. : B. 8586

**Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles**



## PALAIS DE LA MODE

HABILLE LE MIEUX

TÉL. 2829

24, RUE DE LA VIERGE NOIRE, 24, BRUXELLES

LE PLUS BEAU CHOIX DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE



Chocolat

# MARTOUGIN

le meilleur !



NOUVELLE INVENTION  
**AURIFEX · J.C.BOLDOOT**  
 UN COSMÉTIQUE LIQUIDE



*“Les bons soins pour votre toilette,  
 spécialement pour les cheveux, exigent  
 l'emploi de L'AURIFEX J.C.BOLDOOT.”*

LE GRAND FLACON 3<sup>fr</sup> 50  
 avec Stilligoutte

PETIT  
 LÉGER  
 COMPACT  
 PRATIQUE

## Le Vest Pocket KODAK



NE VOUS ENCOMBRE JAMAIS

PRIX : FRs 111

DEMANDEZ RENSEIGNEMENTS ET CATA-  
 LOGUE CHEZ VOTRE MARCHAND HABITUEL

KODAK L<sup>TD</sup> 36, RUE DE L'ECUYER, BRUX

## Grande Maison de Blanc

### LA PLUS IMPORTANTE DE L'EUROPE

Rue du Marché-aux Poulets, Bruxelles



LINGERIE - DÉSHABILLÉS - DENTELLES  
 - LINGE DE TABLE ET DE MAISON -  
 SPÉCIALITÉ DE TROUSSEAUX & LAYETTES  
 - TOILETTES DE VILLE ET DE SOIRÉE -  
 - BLOUSES - PEIGNOIRS - PYJAMAS -  
 CHOIX CONSIDÉRABLE DE LAINAGES  
 BONNETERIE DE VILLE ET DE SPORT  
 GANTERIE - PARFUMERIE - MERCERIE  
 NAPPERONS - BRODERIES & DENTELLES  
 - TISSUS D'AMEUBLEMENT - Rideaux -  
 STORES - LITERIES - COUVERTURES  
 COUVRE-LITS

LA LINGERIE

DE

LA GRANDE MAISON DE BLANC  
 JOINT LE FINI  
 A L'ÉLÉGANCE

Tout achat est expédié franco dans toute  
 la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg

# La réforme de la loi sur la Bienfaisance publique

Le Sénat démocratisé vient de consacrer cinq semaines à la discussion de la proposition de loi Visart sur la Réforme de la Bienfaisance publique.

La Haute-Assemblée n'a pas modifié les bases de la réforme, proposées par la Commission royale de 1895-1900, par le Conseil supérieur de la Bienfaisance de 1919-1920 et par la Chambre des représentants.

La grêle d'amendements aboutit à l'amélioration de nombreux détails.

L'organisme nouveau de l'Assistance publique est infiniment plus adapté aux besoins actuels que l'organisme vétuste, qui date de la Révolution française, c'est-à-dire d'une époque antérieure aux grandes transformations économiques et sociales modernes.

Dans son ensemble, la loi nouvelle apparaîtra, dans l'histoire de nos institutions, comme un effort considérable des hommes de bonne volonté des divers partis politiques, pour améliorer la condition de nos malheureux concitoyens qui tombent au-dessous de la ligne de pauvreté, et auxquels la société doit non seulement l'aide qui soulage, mais, s'il se peut, le remède qui guérit. Car la misère, dans la grande majorité des cas, est une maladie sociale guérissable.

## Rôle de la Bienfaisance publique dans la lutte contre la misère

Il y a sept causes principales de la misère, maladie sociale guérissable. On les classe ainsi, dans l'ordre de leur importance décroissante : la maladie, le grand nombre d'enfants, l'anormalité physique et mentale, le manque d'éducation professionnelle et ménagère, la vieillesse, le chômage, enfin le refus de travailler et le vagabondage.

Cette énumération évoque aussitôt dans l'esprit le rôle considérable qu'est appelée à jouer, dans la lutte contre la misère, l'assurance contre les risques sociaux : la maladie, l'accident, l'invalidité prématurée, la vieillesse, le chômage, le décès et les charges de famille. De cette manière, on peut couvrir 50 % des cas actuels d'indigence : la moitié !

Puis, il y a les mesures préventives d'ordre général, telles que les logements salubres, l'enseignement professionnel, les dispositions protectrices de l'enfance du premier âge, les faveurs aux familles nombreuses, la législation protectrice du travail, l'hygiène générale, la lutte contre les maux sociaux de l'alcoolisme, de la débauche, du taudis, des excès de toute nature. On évalue à 30 % le nombre des cas actuels d'indigence qu'on pourrait ainsi empêcher de naître.

Calculez : 50 % + 30 % = 80 %.

Donc, le jour où, dans notre société belge, les assurances sociales seront établies et fonctionneront comme il convient, le jour où les mesures préventives d'ordre général donneront leur plein rendement, il n'y aura plus que 20 % des cas actuels d'indigence qui tomberont à charge de l'assistance sociale, tant privée que publique.

Dans notre pays, la charité privée supporte de 40 à 50 % des charges de l'indigence. Nul doute qu'à l'avenir sa participation grandisse, grâce à l'armature juridique que lui apporta récemment la loi sur la personnalité juridique des associations et fondations sans but lucratif.

Ainsi se dégage la place qu'occupe l'assistance publique dans le plan de campagne de la société contre la lutte pour la misère. Dans l'avenir, son rôle diminuera à mesure que grandira l'action de l'assurance, des mesures préventives et de la charité privée. Aujourd'hui, elle doit pourvoir à l'assistance de 600.000 indigents.

## Les vices de la Bienfaisance publique actuelle

Les vices capitaux de la Bienfaisance publique, improvisée par la législature révolutionnaire, ont été indiqués avec autorité par le Rapport au Roi, qui précédait la constitution de la Commission royale de Réforme de 1895 :

*« Sans vouloir diminuer en rien la valeur des services rendus jusqu'ici par les institutions publiques de charité, il faut reconnaître que la sphère d'action de celles-ci est restreinte dans des limites trop étroites. Elles n'ont d'autre mission, en effet, que celle de distribuer l'aumône, toujours humiliante pour celui qui la reçoit, toujours dévalorisante, toujours insuffisante aussi autant qu'inefficace pour le relèvement des malheureux. »*

*« La Bienfaisance publique peut soulager la misère; elle ne peut rien aujourd'hui pour la prévenir et ce n'est pas sans raison qu'on lui adresse si souvent le reproche d'entretenir et de perpétuer le paupérisme, au lieu de contribuer à l'extirper. »*

*« En se transformant sous l'influence des idées aussi bien que sous l'action des conditions économiques, la société semble tendre à substituer à la notion légale de la Bienfaisance publique, un ensemble de conceptions qui en sont exclues, encore qu'elles aient avec elle des attaches certaines et nombreuses. L'épargne populaire, la prévoyance, la mutualité, l'assurance ouvrière sont autant d'éléments nouveaux, ignorés de la législation en vigueur, étant venus après elle, qui sollicitent à cet égard l'attention et l'intervention des pouvoirs publics. »*

## L'organisation administrative nouvelle

Le principe qui préside à la réforme administrative, c'est la substitution de l'union à la désunion.

Aux administrations séparées — le Bureau de bienfaisance et les Hospices civils, — la proposition de loi substitue une administration unique : celle de la Commission d'assistance ; les deux patrimoines des pauvres sont fusionnés en un seul, réserve faite des affectations spéciales.

Aux commissions communales d'assistance impuissantes à remplir leur mission, la proposition de loi permet de substituer l'union intercommunale d'assistance, véritable mutualité.

Aux commissions locales d'assistance, tant communales qu'intercommunales, qui seules sont impuissantes à réaliser telle ou telle mission de la Bienfaisance, en matière d'hôpitaux, par exemple, la proposition de loi permet de substituer l'union intercommunale à but spécial : une autre mutualité.

Aux commissions communales et intercommunales, impuissantes malgré l'aide des communes intéressées, le fonds commun provincial d'assistance permet de venir en aide dans la mesure de la nécessité. Ainsi la solidarité provinciale couvre, en dernière instance, l'indigence des communes.

Au personnel masculin de l'Assistance publique, la proposition de loi ajoute, sans réserve, la collaboration des femmes. Phénomène étonnant : ni à la Chambre des représentants ni au Sénat, aucune voix ne s'éleva contre cette innovation capitale : progrès des idées !

## L'esprit nouveau

Toutes ces institutions nouvelles, enfantées par l'union qui fait la force, seront dorénavant animées d'un esprit nouveau, soufflant dans deux directions distinctes, vers la bienfaisance préventive et vers la bienfaisance curative.

Cet esprit nouveau est destiné à renouveler peu à peu l'Assistance publique. Assurément ce ne sera pas l'œuvre d'un jour, mais un idéal à réaliser par un effort continu.

La bienfaisance préventive consiste à empêcher, par des mesures de prévoyance sagement entendues, la misère de naître et de se développer chez l'indigent. A cet effet, la Commission d'assistance est autorisée par la proposition de loi, à donner des subventions aux œuvres de prévoyance qui empêchent les travailleurs de tomber à charge de l'assistance publique en cas de maladie, de chômage, etc. Aucune œuvre de prévoyance n'est exclue ; la voie est large ouverte aux ini-

tiatives. Toute cette action sera dominée par la vérité sociale qu'il vaut mieux prévenir la misère que la guérir.

Mais quand, malgré tout, la misère est née, il ne faut pas l'entretenir, il faut la guérir. Ici encore l'esprit nouveau doit se substituer à l'esprit ancien. Aujourd'hui les administrations publiques de bienfaisance ne se préoccupent guère, dans l'immense majorité des cas, d'accorder à l'indigent une aide suffisante pour le relever de sa misère, pour le hisser au-dessus de la ligne de la pauvreté, de manière que dorénavant il puisse par son propre effort parvenir à subvenir de nouveau aux nécessités de sa famille et de lui-même. La proposition de loi veut que tel soit le but visé, à l'avenir. Lisez ce texte impératif : « Tout secours est fourni sous la forme et dans la mesure qui sont le plus propres à remettre l'indigent en état de pourvoir à l'entretien de sa personne et de sa famille ».

Ces deux souffles bienfaisants de l'esprit nouveau (bienfaisance préventive et bienfaisance curative) sont donc destinés à animer d'une vie nouvelle et intense le corps rajeuni de l'assistance publique.

Si leur puissance est soutenue et multipliée par la Charité qui se donne, nous pouvons escompter pour demain un grand soulagement des misères, une diminution graduelle des souffrances de la pauvreté, une amélioration sensible de la condition des malheureux obligés de recourir à l'assistance publique.

Une des plus grosses difficultés pratiques à surmonter sera l'introduction de ces principes nouveaux dans l'esprit des administrateurs de l'Assistance. Mais il résulte de renseignements dignes de foi que, dès demain, le pays pourra compter sur le dévouement éclairé de nombreux administrateurs en fonctions qui ont donné des preuves répétées de leur dévouement aux pauvres. A ce premier contingent, s'ajoutera la cohorte féminine dont nous pouvons escompter la vaillance, le tact et la charité ; pendant la guerre, sous l'occupation ennemie, la femme belge a montré ce qu'elle pouvait réaliser sur le terrain de l'assistance et de l'entraide. Enfin, il y a le personnel spécial formé dans ces écoles de « service social » qui se multiplient et qui, libres et officielles, ont déjà rendu les plus précieux services.

De toutes ces collaborations coordonnées, nous pouvons espérer, pour l'Assistance publique, des résultats encourageants, promesses d'un brillant avenir.

### La collaboration de l'Assistance publique et de la Charité privée

La proposition de loi oriente résolument vers la collaboration de l'Assistance publique et de la Charité privée, et c'est une grande nouveauté.

D'abord l'autorisation donnée par le législateur aux commissions d'assistance d'accorder des subventions aux œuvres préventives de la misère crée un large pont entre l'Assistance publique et la Charité privée.

Puis, un second pont, bien plus considérable encore, est établi par l'office d'identification. Le Sénat s'est trouvé unanime pour préconiser l'office local et régional ; il a même donné au Gouvernement le droit de le créer d'office en cas d'inertie des pouvoirs locaux. Les institutions officielles d'assistance doivent y être représentées, de même que les associations libres subventionnées ; mais il est entendu que les institutions libres qui ne reçoivent pas de subsides restent libres d'y envoyer des délégués ou de s'abstenir. Le Gouvernement a le droit de reconnaître l'office central d'identification qui coordonne les efforts des offices locaux. Il a été prouvé qu'il rapporte infiniment plus qu'il ne coûte.

Telle est la forme sous laquelle l'institution nouvelle, grosse d'avenir, fait son entrée dans notre législation.

L'office d'identification, proposé à l'unanimité par la Commission royale de 1900, inséré dans le projet Visart par le Conseil supérieur unanime, voté par la Chambre tout entière, confirmé par le vote du Sénat, est, en somme, une des leçons les plus certaines de l'expérience demi-séculaire de la Charité organisée, dans tous les pays à civilisation développée. Non seulement elle déjoue l'exploitation de l'Assistance sociale, tant privée que publique, non seulement elle permet un rendement plus considérable des ressources et des efforts des institutions de la bienfaisance officielle et de la charité privée, mais elle sera peut-être l'instrument le plus utile à l'exercice de la bienfaisance curative, digne de ce nom, celle qui relève et qui guérit.

### Protection contre l'intolérance et l'abus

Pour obvier à l'intolérance et aux abus de toute nature, le législateur de 1922 a multiplié les précautions.

Non seulement il n'a pas aboli la loi du 7 mai 1888 qui commine des peines sévères contre les administrateurs de la bienfaisance publique qui violent la liberté de conscience des indigents en matière scolaire, mais il a créé une série d'institutions qui, directement ou indirectement, contribueront à protéger le pauvre contre l'abus.

Tels sont l'appel des indigents, la représentation des minorités au sein des Commissions d'assistance, l'inspection centrale, l'égalité de subsides aux œuvres de charité, le respect des convictions religieuses, philosophiques et politiques des indigents, condition des subventions.

Cette dernière mesure souleva, à deux reprises, une vive discussion au Sénat. Tandis que la Chambre des représentants, à l'instar de la Commission royale, du Conseil supérieur de la Bienfaisance, des auteurs du projet de loi et du Gouvernement, n'avait soulevé la question à aucun moment, M. Féron vint la poser brusquement et sous la forme la plus aiguë, au sein de la Commission de la Justice du Sénat.

« Les œuvres d'assistance privées, disait-il, qui sont subventionnées doivent s'abstenir rigoureusement dans leurs rapports avec les indigents qui leur sont confiés ou qui recourent à leur intervention de toute tentative de prosélytisme politique, religieux ou philosophique. » Plus tard, M. Féron accentua encore sa proposition, et cette fois, elle était signée par MM. Féron, Digneffe, Magette, Delannoy, du parti libéral, et par M. Deswarte, du parti socialiste.

Finalement, on se trouva d'accord pour reconnaître qu'en aucun cas, il ne peut s'agir de neutraliser l'œuvre de charité d'une manière directe ou indirecte, ni de lui imposer une condition qui eût pour but ou pour effet de changer le caractère de l'œuvre subventionnée.

On se trouva d'accord aussi pour voter la disposition suivante : « Le concours des commissions d'assistance ne peut être accordé aux diverses institutions que si celles-ci et leurs agents respectent de la façon la plus complète les convictions religieuses, philosophiques et politiques de ceux en faveur desquels s'exerce leur intervention... S'il est constaté que les institutions ou les agents de celles-ci enfreignent... cette prescription, les subventions accordées peuvent être retirées à l'œuvre par la Commission d'assistance. L'institution peut prendre son recours au Roi dans les trente jours de la notification de la décision, etc. »

Une disposition semblable est déjà insérée dans plusieurs de nos lois, votées depuis l'armistice. Elle paraît de nature à prévenir tout abus sérieux.

### Les pauvres attendent

Depuis la publication du Rapport de la Commission royale de réforme de la Bienfaisance 1895-1900, plus de vingt-deux ans se sont écoulés.

Et les pauvres attendent toujours la révision de leur Charte constitutionnelle.

L'ancienne Chambre des représentants, cédant aux instances du Comte Visart, avait consenti à voter à l'unanimité la proposition de loi, en juillet dernier, en moins de deux séances : un record pour une loi organique ! Au Sénat, la Commission de la justice fit diligence ; le rapport de M. le baron Orban de Xivry proposait d'adopter la loi sans changement. Hélas ! le Sénat de l'ancien régime descendit dans la tombe avant de faire le geste de miséricorde que les indigents attendaient.

Le Sénat démocratisé naquit. Sa première décision fut d'inscrire la loi des pauvres en tête de l'ordre du jour de sa première session. Mais une grêle d'amendements s'abattit. Il y eut cinq semaines de débats. La proposition de loi sortit de l'aventure, intacte dans sa structure essentielle, perfectionnée dans certains de ses membres, et... en toilette.

Voici qu'elle s'achemine de nouveau vers la Chambre.

Et les pauvres attendent toujours !

CYR. VAN OVERBERGH,  
Sénateur.



*Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.*



## La défense du monde chrétien

Si pour la Pologne la question juive s'identifie avec celle de l'existence même de l'État polonais, elle est pour le monde chrétien tout entier la clé de l'indépendance intérieure et la condition du triomphe des principes fondamentaux de la culture chrétienne.

Ainsi que le démontre clairement l'analyse de l'organisation du judaïsme et des desseins révélés de sa politique, à la nature parasite de cette tribu se joint encore le but national qu'elle poursuit : s'emparer du monde entier au moyen d'une coordination savante de l'activité commune des Juifs dispersés dans tous les pays et au moyen de la subordination absolue à ce but de l'activité, indépendante en apparence, des trois internationales puissantes, créées et conduites par les Juifs.

Dans leur marche vers la conquête de tous les centres de vie des sociétés chrétiennes, les Juifs ont remporté, ces derniers temps, des succès évidents et universels. Nous le constatons clairement dans la politique : MM. Sonnino, Luzzati et Nitti, ministres italiens en vue, sont des Juifs ; en Angleterre, les lords Reading et Samuel ont été nommés récemment à des postes politiques de la plus haute importance ; en France, un grand nombre de députés sont des Juifs ou bien dépendent des Juifs ; la déclaration triomphale que Wilson et Lloyd Georges ont « des nôtres » s'est montrée par rapport à la Pologne douloureusement vraie. La presse — cette immense puissance politique de l'univers — se trouve dans les pays occidentaux sous une dépendance des Juifs encore bien plus prononcée qu'en Pologne. Il suffit de vouloir publier dans la presse soit anglaise, soit française ou américaine un article quelconque, contenant la vérité sur les Juifs en Pologne, ou combattant la campagne juive qu'on y fait, pour se convaincre à toute évidence que dans chacun de ces pays il n'y a que deux ou trois journaux de quelque importance qui consentent à prêter leurs colonnes à des articles désagréables aux Juifs. Il ne saurait être question aujourd'hui de mener dans la presse des pays occidentaux une lutte de défense ouverte contre la politique juive.

Dans les sciences, dans l'art et la littérature on remarque aisément la part qu'y prennent les Juifs. Cette participation y mine systématiquement les principes chrétiens ; il en est de même pour la culture et la moralité de la civilisation contemporaine. La Société des Nations, cet essai de régénération morale du monde, né de la guerre, acheté au prix d'un déluge de sang et de larmes, est menacée de devenir un organe de la domination mondiale des Juifs. On croirait qu'il est de nécessité pour la Société des Nations, comme principe de justice et de droit international, de faire des Juifs les parasites privilégiés de tous les pays, et surtout de la Pologne.

Il est clair qu'à cette puissance énorme fonctionnant systématiquement et solidairement sur tout le globe terrestre, dominant de l'intérieur toutes les nations, ne saurait s'opposer qu'une puissance analogue également universelle et internationale. Il est non moins clair qu'au venin moral et social introduit par les Juifs dans les organismes exploités par eux ne peut s'opposer qu'une grande puissance morale et spirituelle organisant toutes les forces des nations sur la base de la doctrine chrétienne. Il n'y a que l'Église universelle qui

puisse être et qui soit cette puissance. C'est pourquoi, à côté de la Pologne qui constitue la base matérielle de l'existence du parasite juif, en tant que pépinière de ses réserves, il ne se trouve aucune institution que la politique juive poursuive avec plus d'acharnement que l'Église.

Et il n'y a là rien d'étonnant, non seulement à cause de l'antinomie qui existe entre le christianisme, complément de la mission du Messie, et le judaïsme de l'époque postérieure à la venue du Christ, qui est essentiellement trahison du Messie, mais aussi à cause de l'importance qu'offrent pour la santé morale et la résistance sociale des communautés chrétiennes l'existence même, la liberté et le sain développement de l'Église.

C'est pourquoi la politique juive, depuis des siècles, s'efforce d'annihiler le rôle politique de la Papauté : c'est là le vrai but de la « réformation » à laquelle les Juifs ont tant collaboré dans le domaine politique ; c'est cela qui fait que les Juifs ont appuyé l'action du Piémont contre l'unification de l'Italie projetée par Pie IX ; c'est cela qui a rendu vaines toutes les tentatives en vue de faire reprendre à la Papauté sa place dans l'action politique internationale. En effet, dans la Société des Nations, telle qu'elle est, en tant qu'elle poursuit les buts occultes des Juifs et des Franc-maçons, il n'y a pas de place pour le Pape, chef dédaigné de la seule et véritable Société des Nations, la seule uniquement possible, celle qui fut glorieusement pendant de longs siècles la famille des nations chrétiennes dont le Saint-Père, Pasteur de la chrétienté, était l'arbitre suprême.

Sans le Pape la Société des Nations n'est qu'une Tour de Babel, privée du langage commun de ses ouvriers, qui s'obstinent à en écarter la seule Vérité du Droit Divin.

Mais la politique de la Papauté s'est vue désorientée au cours de la grande guerre par l'enchevêtrement extrêmement compliqué des influences catholiques et protestantes des deux côtés du front.

Seules une connaissance profonde du rôle des Juifs dans l'histoire et une compréhension complète des buts du judaïsme et des ressources de cette puissance peuvent nous servir de boussole dans cette politique : c'est alors qu'apparaîtra évident le problème de la lutte du camp juif contre le camp chrétien, à la tête duquel, tôt ou tard, doit nécessairement se trouver la Papauté. Le camp juif domine toutes les révolutions, tout le progrès libéral ; mais, en réalité, il n'est autre chose — ce prétendu progrès — qu'un recul moral et social, et la dissimulation, sous l'hypocrite phraséologie humanitaire, de tendances réelles en vue de faire dominer la force brutale sur le droit.

Or, la véritable tâche de la Pologne est de faire connaître à l'Église universelle cette constitution de forces, de lui prêter toute l'expérience de la nation polonaise, en tant que proie principale du judaïsme, et de contribuer à une polarisation complète des forces politiques, spirituelles et culturelles du monde entier, selon l'antagonisme du pôle juif et du pôle catholique, polarisation dans laquelle doit se fondre étroitement tout nationalisme intégral.

La Pologne se trouve encore bien loin d'avoir rempli cette tâche, tout d'abord parce que jusqu'ici elle-même n'est pas suffisamment avertie de l'essence même de la question juive, et ensuite, et dans une mesure encore plus grande, parce qu'elle est encore moins consciente du lien indissoluble qui existe entre les sources les plus profondes de la vie organique des nations et le catholicisme.

Et cependant il devient clair pour un homme politique considérant avec perspicacité tout ce qui nous entoure que

les intérêts nationaux de la Pologne et la question de la puissance de l'Église dans le monde, eu égard au rôle historique du judaïsme, sont étroitement et solidairement rattachés l'un à l'autre. La Pologne est aujourd'hui le seul État qui, non seulement de nom, mais de par les mobiles de sa vie, de par la direction de sa politique, soit catholique de fait ; l'Église est également la seule puissance sur laquelle on puisse baser l'action de défense contre l'activité internationale des Juifs.

Il faut le faire comprendre aussi bien à l'opinion nationale polonaise qu'aux dirigeants de la politique ecclésiastique. Il est du grand intérêt de la question catholique qu'on comprenne cette liaison le plus vite possible et de la façon la plus profonde. La victoire de l'esprit catholique et des influences catholiques sur le judaïsme est une question de vie ou de mort pour l'État polonais. Et le côté international de la lutte polono-juive ne devrait pas intéresser seulement les hommes politiques polonais ; non seulement l'existence de la Pologne est ici en jeu, mais en même temps l'indépendance intérieure de toute la chrétienté. La question de la revanche allemande y est aussi rattachée par des liens étroits ; ou bien cette revanche aura lieu avec l'aide des Juifs qui réussiront à adoucir considérablement, en ce qui regarde les Allemands, les conséquences de la guerre, ou bien elle ne sera aucunement possible.

Toutes ces circonstances font que la lutte polono-juive se réduit à la question des antagonismes entre la chrétienté et la juiverie.

Devant la Pologne s'ouvre un immense champ de travail intérieur et extérieur, pour faire face à cette double tâche : rejeter l'oppression du parasite juif et organiser toutes les forces antijuives du monde pour affranchir la chrétienté des machinations du peuple parasite, pour faire triompher l'esprit chrétien. Cela seul peut constituer la base de ce qu'on appelle la politique ecclésiastique.

C'est pourquoi la nation polonaise doit cesser d'être l'objet passif et dédaigné de cette politique, mais doit collaborer avec les autres nations pour intensifier la vie catholique, afin de pouvoir remplir le rôle qui lui est dévolu, de co-créatrice et de co-dirigeante de cette politique.

Pour résoudre le problème juif et sauver le monde — et en premier lieu l'Église — de ses menaces, il faut des gens qui comprennent à fond la nature juive et ses visées politiques, et ce n'est que visière levée qu'ils pourront entrer dans ce combat avec une perspective de victoire : l'humanité l'exige de ceux qui savent et comprennent.

Mgr LUTOSLAWSKI,  
Député à la Diète de Pologne.



## Propos d'un prêtre et d'un laïc sur le suffrage universel (1)

Par une pluvieuse après-midi de cet hiver heureusement humide, je m'en fus chez Philandre faire honneur à son invitation de l'année qui n'est plus.

— « Mon cher Monsieur », lui dis-je, « veuillez excuser ma venue si tardive. Vous savez les devoirs qu'amène l'an nouveau ; j'ai dû laisser passer quelques semaines avant de trouver les loisirs d'une soirée à consacrer aux charmes de votre entretien plein d'abandon. »

L'ornement le plus attrayant du cabinet de travail de mon esti-

(1) Voir la *Revue* des 15 et 22 juillet, 25 septembre, 11 novembre et 23 décembre.

mable ami consiste en quelques-uns de ces fauteuils que l'on appelle « club ». Vous connaissez le genre ? Des profondeurs ouatées vous enveloppent d'une douceur tiède de cuir poli ; des ressorts souples forment, en cédant sous votre poids, des courbes calculées pour mouler les formes du corps humain au repos. Vraiment la science est une belle chose ! L'austérité de mon état ecclésiastique ne me donnant pas l'occasion d'être blasé sur le chapitre de ces jouissances terrestres, je dois avouer à ma honte que, savourant les délices du « club », j'oubliais presque le grave sujet qui m'amenait.

Mais Philandre ne l'oubliait pas.

— « Eh bien, Monsieur l'abbé », dit-il, « avez-vous aujourd'hui tous vos esprits ? »

— « J'ai même davantage », lui répondis-je, sortant de mon rêve béat mais non des enfoncements matelassés, « car je me suis muni, pour plus de sûreté doctrinale, d'esprits autorisés. »

Et je tirai de mes vastes poches cléricales un paquet de brochures que Philandre reconnut.

— « Remisez vos encycliques », me dit-il, avec une pointe d'ironie. « Je les connais aussi bien que vous. Et d'abord dites-moi pourquoi, aussitôt qu'on parle de démocratie, un certain nombre de vos amis insinuent des soupçons d'hérésie ? L'orthodoxie serait-elle l'apanage des financiers repus ? »

Ceci était ce qu'on appelle, je crois, en style militaire, une offensive brusquée. Pour mieux parer le coup, je m'enfonçai encore un peu dans la mollesse alanguissante de mon reposoir ; puis j'articulai avec dignité :

— « J'ignore à qui vous faites allusion, mon cher Monsieur ; tous les bons catholiques sont mes amis, et je n'ai point à leur demander compte de leurs opinions politiques en des matières qui n'engagent pas la foi. »

— « Alors, expliquez-moi », me dit Philandre, « pourquoi, dans une certaine presse catholique, qu'à défaut d'autre terme générique je suis bien obligé d'appeler « bourgeoise », on ne parle des démocrates que pour les présenter comme des chrétiens honteux, traînant à la remorque des socialistes, s'efforçant de vider la religion du Christ et de la ramener à des préceptes vagues de morale naturelle, substituant la solidarité à la charité, la philanthropie à l'amour, la revendication des droits humains au grand devoir de servir Dieu, comme si le « sweating system », chef-d'œuvre de l'organisation sociale bourgeoise, était le dernier mot de l'esprit évangélique ! »

— « Ici encore, mon cher Monsieur », lui répondis-je, « je ne sais et ne veux point savoir à qui vous faites allusion. Je trouve assez vain l'exercice consistant à s'accuser les uns les autres d'hérésie sitôt que l'on n'est pas d'accord sur des questions humaines. D'ailleurs je ne doute pas qu'il y ait parmi les démocrates des hommes de tout genre, comme parmi les conservateurs. Dans tous les cas, en ce qui concerne les démocrates que je connais, je puis témoigner que les imputations contre lesquelles vous protestez, tombent à faux. Je fréquente plusieurs syndicalistes chrétiens de Bruxelles et je vous assure qu'ils ne minimisent pas le surnaturel, loin de là ; qu'ils cherchent bien le règne du Christ, et qu'on pourrait utilement les proposer en exemple à beaucoup de nos syndicalistes. »

Je m'arrêtai un instant, heureux d'avoir écarté d'entre nous une pomme amère de discorde, car je craignais que cette pomme, en s'aigrissant davantage, ne devînt une grenade explosive...

Mais Philandre ne me laissa point de répit.

— « Puisque vous nous faites l'honneur », continua-t-il, « de ne pas nous jeter l'anathème à l'aveugle, venons-en au suffrage universel dont vous mettiez en doute, l'autre matin, l'opportunité. Il me suffit, pour le défendre, de reprendre votre principe, que les gouvernements ont pour mission de faire le bonheur des peuples. Or on a fait l'essai d'un régime où le peuple ne participait pas au gouvernement ; c'était le fameux régime censitaire, où les propriétaires seuls éalisaient les organes du pouvoir ; et nous avons constaté que le gouvernement ainsi formé n'administrerait pas dans l'intérêt de tous, mais dans celui de son corps électoral. »

« Il y avait le « pays légal » et l'autre. Le « pays légal » seul émergeait aux préoccupations législatrices. De là, une organisation sociale où la propriété était parfaitement protégée, où le travail ne l'était pas ; une législation protégeant, réglant et développant avec une ingéniosité digne de la plus grande admiration tous les moyens d'augmenter la fortune de ceux qui en possèdent une ; mais pour ceux qui n'en possèdent pas, qui vivent de leur travail, c'est-à-dire pour la grande masse de la nation, néant législatif !... Vous savez que la protection du travail est absente du Code civil... »

Pour comprendre ce qu'on appelle actuellement le mouvement démocratique, c'est de là qu'il faut partir. Des hommes qui voulaient que le gouvernement serve vraiment à tous, ont pensé qu'il s'occuperait de protéger le peuple, si le peuple l'élysait. Ils ont demandé le suffrage universel, et leur prévision s'est réalisée. Du jour où le peuple l'a élu, le gouvernement s'est occupé du peuple. La sacro-sainte propriété, idole de la société bourgeoise, n'a plus été le seul objet de la pensée législative ; et aujourd'hui le droit protège le travail comme la propriété.

— « Oh ! soyez tranquille, je n'attaque pas la propriété », continua Philandre sur un geste que j'esquissais. « Je sais parfaitement que le Saint-Père l'a proclamée de droit naturel, et c'est l'évidence même, mais elle n'est pas la seule base de l'ordre social, il y en a d'autres, et l'on pourrait même discuter si elle est la base principale.

« Admirez maintenant l'hypocrisie cynique de nos bons intellectuels bourgeois qui se lamentent, les yeux au ciel et la main sur le cœur, de ce que, depuis l'avènement de la démocratie, les lois soient si mal faites et les discussions à la Chambre si confuses ! Il est vrai que nos représentants-ouvriers n'ont pas tous la science juridique de nos législateurs anciens ; peut-être les discours n'ont-ils plus la belle ampleur académique des temps de Frère-Orban et de Malou, mais mieux valent des lois mal rédigées que pas de lois du tout, et puisque les grands bourgeois d'antan ne faisaient pas de lois pour le peuple, il nous faut bien les faire nous-même !

— « Ce « nous » est savoureux, lui dis-je en souriant. « Je ne vois dans ce que vous dites rien qui ne soit orthodoxe, et vos propos confirment une impression que j'eus plus d'une fois en étudiant l'histoire. Si les gouvernements sont pour le peuple en théorie, en pratique on constate qu'à de très rares exceptions près, ils administrent pour eux-mêmes ou pour leurs commettants. C'est la remarque que je vous faisais l'autre jour au sujet des despotes ; vous faites la même sur les bourgeois. Au fond, est-ce autre chose que la grande et triste loi de la déchéance et du péché originel, qui tourne l'activité de l'homme à chercher son bien propre au lieu du bien commun, du bien en soi, du bien divin ? Pour gouverner dans l'intérêt des autres il faudrait remonter la pente de la déchéance, mais ceux-là sont rares qui la remontent. Rares seront donc aussi les bons gouvernements.

— « Cependant », continuai-je, « si vous voulez répondre complètement aux objections de ceux qui s'en prennent à la démocratie, permettez-moi de réclamer une précision ou deux... »

— « Autant que vous voulez, Monsieur l'abbé », me dit Philandre, avec un geste large. « J'ai tout le temps ce soir, et vous ne devez pas avoir hâte à tâter de la rue. »

En effet, la pluie giclant sur les carreaux n'excitait pas à prendre le large. Et tout semblait moelleux dans le bureau qu'éclairait discrètement une lampe sur la table avec un abat-jour aux arabesques arc-en-ciel.

— « Je pense », continuai-je, « que personne, à part peut-être quelques vieux libéraux impénitents, ne conteste plus aujourd'hui que le régime du gouvernement bourgeois, à certains égards digne d'estime, n'ait amené à d'autres égards des abus regrettables. Le Saint-Père Léon XIII crut lui-même devoir intervenir pour flétrir ces excès et rappeler les droits que la doctrine chrétienne reconnaît à la dignité de l'homme et de son travail. Étant donné que notre société moderne est basée sur le principe de l'égalité, vous avez estimé que le remède à cette situation se trouverait dans le suffrage universel, et l'expérience en montre l'efficacité. On peut évidemment discuter le choix de ce moyen comme de tout autre, mais vous êtes évidemment, dans l'hypothèse, libre de le choisir s'il vous convient.

« Seulement, n'y aurait-il pas lieu de remonter plus haut ? Que vaut le principe même de la souveraineté du peuple et ce régime démocratique où nous vivons, quelle place lui accordez-vous dans l'évolution des hommes ? Est-il le stade définitif du progrès, celui qui réalisera pour de bon sur la terre le règne de la justice, ou n'est-il lui-même qu'un moment de l'histoire, et, après avoir eu son heure, va-t-il à son tour tomber dans les excès et dans le discrédit, pour faire place finalement à un régime nouveau ? Est-il un moment heureux de l'histoire, ou n'est-il qu'une phase critique, un régime vicié dans son principe, qu'il faut accepter provisoirement, mais dont il faut tâcher de sortir le plus tôt possible ? »

Philandre me regardait avec une attention profonde. Comme la réponse ne venait pas de suite, je continuai :

— « Il est un mot qui revient beaucoup dans les controverses actuelles et dont le sens me paraît quelquefois équivoque ; c'est le mot « peuple ». Lorsqu'on dit que le gouvernement doit travailler au bien

du peuple, on vise par ce dernier mot l'ensemble des individus que ce gouvernement a mission de régir, la population. Mais quand on parle du peuple dans les querelles démocratiques, on le prend dans un sens tout autre, visant non tout le peuple, mais une partie seulement, les ouvriers et parfois même uniquement les ouvriers d'industrie. Or, s'il est vrai que le gouvernement ait pour mission de faire le bonheur du peuple, il n'est pas vrai que sa mission soit de faire le bonheur des ouvriers spécialement, d'eux plus que d'autres, et encore moins d'eux exclusivement ».

« Puisque vous persistez à ne pas me répondre, je poursuis mon discours. Ce bonheur du peuple que l'État a pour mission de promouvoir résultera d'un équilibre et d'une collaboration des diverses forces vives qui composent la nation. Mais le régime du suffrage universel réalise-t-il cet équilibre ? Le suffrage universel soumet le gouvernement à la loi du nombre. La classe ouvrière dispose de la force du nombre ; elle l'emportera donc dans la balance du suffrage. Cependant n'admettez-vous pas que les classes qui se sont longtemps dites, et qu'on ose à peine encore dire dirigeantes, ont dans la société une importance plus grande que celle du nombre de leurs membres ? Dans une usine il y aura un directeur et cinq cents ouvriers : vous ne me direz pas que l'importance de l'ingénieur est seulement la cinq cent et unième parcelle d'importance de l'ensemble du personnel... »

« Or nous sommes tantôt tombés d'accord avec une touchante unanimité sur ce fait que tout gouvernement travaille pour lui-même et pour les siens, plus que pour le pays. Le gouvernement démocratique n'est pas plus qu'aucun autre l'émanation de tout le peuple. Il représente la majorité numérique. Si cette majorité numérique appartient aux ouvriers, le gouvernement sera celui des ouvriers, il gouvernera pour eux seulement, comme le gouvernement bourgeois a gouverné pour les bourgeois, comme le gouvernement royal de l'ancien régime a gouverné pour le roi. Et l'équilibre se rompra, et les abus naîtront, une réaction se produira, et un régime nouveau s'imposera... »

— « Ici, Monsieur l'abbé », me dit Philandre, « je vous arrête. Ce que vous dites là n'est que partiellement vrai, car il serait puéril de s'imaginer que l'homme n'ait, dans la société, pas d'autre moyen d'action que son bulletin de vote. Les classes supérieures gardent en régime de suffrage universel, la force de leur fortune et de leur instruction ; ce n'est pas peu de chose. Quand nous avions quatre ministres socialistes, deux d'entre eux étaient des avocats, et un seul était un ancien ouvrier. Mais si les classes supérieures gardent leur supériorité sous le suffrage universel, l'inverse n'est pas vrai, d'abord parce qu'au régime du suffrage censitaire, les ouvriers n'avaient pas de suffrage du tout ; ils étaient exclus du pays légal ; ensuite parce que les ouvriers n'ont pas d'autre force que leur nombre. »

— « J'admets ce que vous dites », lui répondis-je. « Vous, de votre côté, reconnaissez que, tout de même, le dernier mot revient à ceux de qui dépendent les gouvernants, donc maintenant au nombre. Il se peut parfaitement qu'à un moment donné de l'histoire, dans un pays déterminé, par suite de circonstances données, ce système soit le meilleur en pratique ; et ce peut être le cas de notre temps dans notre pays. Reste la question plus haute que je vous ai posée tantôt : peut-on considérer la démocratie que représente le suffrage universel comme le terme du progrès humain, la fin de l'évolution sociale ou comme un stade au milieu d'autres, ou comme un tournant périlleux au bord d'un précipice ? Réalise-t-elle la justice ? Le suffrage égalitaire est-il un droit naturel de l'homme, ou, comme vous semblez l'admettre tout à l'heure, est-il seulement une arme de combat, utile, voire indispensable à l'heure présente, et cette arme n'est-elle pas un engin dangereux qui risque d'éclater entre les mains de celui qui s'en sert et de le tuer ? »

« Encore un mot », ajoutai-je, voyant qu'il ouvrait la bouche pour répondre. « Je me demande si les craintes qu'expriment certains catholiques au sujet de la démocratie ne viennent pas précisément de ces allures presque messianiques que croient devoir prendre quelques démocrates, dont vous n'êtes pas, je me hâte de l'ajouter. Ces braves gens, au lieu de présenter la démocratie comme un simple moyen d'action, en font une sorte d'entité mystique à laquelle ils se vouent avec toute la ferveur d'un Antoiniste pour son prophète ; ils ne parlent de Démocratie qu'avec un grand D, de Travail et de Travailleurs qu'avec de grands T, de Peuple qu'avec un grand P, et transposent la question de l'ordre pratique des contingences à l'ordre abstrait des absolus. Par là ils font, je crains, du tort à leur cause. »

— « Accusez-en les vrais coupables », s'écria Philandre en se levant, « les bourgeois, patrons, rentiers, profiteurs de toutes sortes du régime censitaire, qui n'ont cessé de s'opposer franchement à toutes les réformes démocratiques. Il fallait du courage, il y a trente ans,

pour monter à l'assaut de la Bastille capitaliste ! Qu'il y ait parfois dans le mouvement démocratique une pointe d'exaltation, n'est-ce pas humain ? Vous me feriez plaisir en me citant un seul mouvement politique ou social où ne se soit produit le même excès.

« Au surplus, n'oubliez pas que nous avons à côté de nous la démocratie socialiste, qui, elle, a les allures messianiques que vous disiez, et qui doit les avoir, parce qu'elle ignore le vrai Messie, et qu'il lui en faut donc bien fabriquer un. Notre situation est délicate : d'une part, les ouvriers sont attirés par les promesses apocalyptiques du socialisme ; d'autre part, nous voyant solidaires sur tant de points de catholiques nettement hostiles à la démocratie, ils ont une tendance naturelle à se défier de nous. N'excuserons-nous pas, alors, ceux de nos démocrates qui, pour tenter de réagir, enflent un peu la voix et mettent un grand D à la démocratie ? »

« Mais là n'est pas la question. Vous mettez en jeu le principe même de l'égalité politique et de la souveraineté populaire. Eh ! Monsieur l'abbé ! ce principe-là, nous ne l'avons jamais discuté ! Nous l'avons reçu de nos pères comme la grande conquête du XIX<sup>e</sup> siècle, nous en avons cherché l'application la plus juste... Je sais bien qu'aujourd'hui les écoles nouvelles le battent en brèche. C'est une question vaste ! Nous en parlerons une autre fois si vous voulez... »

Philandre se tut un instant.

« Évidemment », reprit-il, « il n'y a qu'un Sauveur et qu'un Messie, Notre-Seigneur. Son règne est le seul qui *doive* arriver, et il peut se passer du suffrage universel... Qui nous dira ce que sera demain ? Les hommes passent, les idées changent. Tâchons de faire le monde meilleur, tant que nous sommes ici-bas. Dieu pourvoira au reste. Il suffit du principe que le gouvernement doit travailler au bien de tous. Jusqu'ici il nous semble que le plus sûr moyen en est de le rendre dépendant de tous. Si des abus s'ensuivent, si nos enfants trouvent mieux, qu'ils réforment la société à leur tour. Nous sommes la génération de la démocratie ; quand notre tâche sera finie, nous leur passerons le flambeau. »

La voix de Philandre s'était faite très grave en prononçant ces derniers mots. Un lourd silence s'établit. La pluie avait cessé de grésiller aux fenêtres ; la nuit profonde nous enveloppait. Je me levai à mon tour :

« Nous devrions reparler de ces questions », me dit Philandre ; « on a trop rarement l'occasion de les traiter ainsi de haut, sans passion. Si le mouvement démocratique passe, comme tout passe, il en restera cependant quelque chose dans le monde. »

— « Oui », lui dis-je, « volontiers. Je ne désire pas, vous le savez, entrer dans les controverses politiques, mais j'estime qu'il rentre dans mon rôle sacerdotal de considérer avec sympathie les grands mouvements d'âmes, et d'y chercher le bien moral qui peut s'y recéler. Je crois qu'il y a du bien moral dans le mouvement démocratique et je serais heureux d'avoir l'occasion, à une prochaine rencontre, de vous en dire ce que je pense. »

— « Entendu », dit Philandre en me serrant la main.

Et maintenant, lecteur, si vous voulez qu'il y ait une suite à ceci, dites une prière à saint Antoine pour que Philandre et moi nous nous rencontrions bientôt.

Abbé JACQUES LECLERCQ.

## Lettre d'Angleterre <sup>(1)</sup>

### II

Il importe également de se rendre compte du changement qu'a subi la fonction de Premier Ministre. A juger superficiellement les choses, il semble que le Premier Ministre soit plus puissant que jamais, et je constate qu'on croit, à l'étranger, que le titulaire actuel de cette fonction est investi d'un pouvoir quasi illimité. Or, c'est le contraire qui est vrai. La fonction a perdu beaucoup de son prestige, au point même que je ne

(1) La première partie de cette lettre a paru dans notre précédent numéro.

crois pas qu'elle puisse jamais redevenir ce qu'elle a été. Non seulement la fonction de Premier Ministre a vu diminuer considérablement son prestige, mais son importance réelle, son autorité sont bien moindres qu'auparavant.

Pour comprendre ceci il nous faut jeter un regard en arrière sur cette chose unique en Europe : la fonction de Premier Ministre chez nous.

Après la ruine de la Monarchie au XVII<sup>e</sup> siècle et la substitution de la Chambre des Communes au vieux pouvoir royal, le gouvernement réel fut exercé par l'aristocratie : terme qui signifie chez nous non pas la noblesse seulement, mais la noblesse et les riches commerçants (donc les *squires* des campagnes et les marchands des villes). Loin de former deux classes, la noblesse et le commerce étaient étroitement unis. Leurs situations sociales étaient interchangeable. On voyait les jeunes nobles entrer dans les affaires, et les commerçants acheter des domaines et fonder des familles de *squires*. Cette aristocratie reprit le gouvernement comme elle reprit les Universités, les tribunaux, et tout le reste. Son grand organe fut la Chambre des Communes, et au sein de celle-ci un comité, le Cabinet. Dans ce comité un homme, qui n'était que le premier parmi ses pairs, fut appelé Premier Ministre. Ce système se développa lentement après les guerres civiles et était mûr aux temps de Walpole, c'est-à-dire au lendemain de la mort de Louis XIV. Depuis lors, et jusqu'à nos jours, il y eut une longue série de Premiers Ministres tous membres de cette aristocratie.

Tous étaient des lettrés, tous avaient les manières de leur classe, ses vertus et ses vices, son nationalisme aigu. Le Premier anglais était en vérité ce que le Roi d'Angleterre prétendait être : *Un Monarque à pouvoir limité*. Il ne pouvait gouverner qu'avec ses collègues du Cabinet, mais c'est surtout lui qui les nommait, encore qu'il lui fallût être très prudent dans son choix et tenir compte des grandes forces sociales, de familles particulièrement riches, d'hommes réputés extraordinairement habiles ou honnêtes.

Le Premier Ministre britannique était le plus puissant pouvoir exécutif personnel de l'Europe, parce qu'il s'appuyait sur — et représentait — des membres de sa classe triés sur le volet. Il était, si l'on peut dire, informé par l'esprit de sa classe. Il en était le porte-parole.

L'ancien esprit aristocratique ayant disparu, le système s'est écroulé. La fonction de Premier Ministre reste suspendue en l'air, sans appui, car le Cabinet n'est plus un Cabinet. Les Ministres agissent indépendamment les uns des autres. Ils ne sont plus nécessairement représentatifs d'un esprit national. Ils ne forment plus qu'une réunion de politiciens professionnels. La fonction de Premier Ministre en reçoit plus de relief, elle émerge davantage, mais tous les éléments de sa véritable puissance ont disparu.

On prendrait demain, pour le faire Premier ministre, un *gentleman*, c'est-à-dire un homme respecté et digne de confiance ; il ne représenterait plus ce que les Premiers du passé représentaient. L'essentiel de la fonction s'est évanoui.

Impossible de prédire si pareil changement aura de bonnes ou de fâcheuses conséquences. Toutes les institutions qui ne sont pas divines vieillissent et finissent par crouler. Il faudrait, pour porter un jugement sur le cas qui nous occupe, savoir ce qui remplacera l'institution disparue.

\* \* \*

Un troisième changement est à noter.

La Grande-Bretagne — non seulement ses politiciens, mais encore son sentiment national général — pour la première fois depuis la période moderne, pour la première fois depuis le

XVII<sup>e</sup> siècle, la Grande-Bretagne est à la recherche d'une alliance.

Et le changement est immense. Je lis régulièrement dans la presse étrangère que la politique anglaise est une politique d'expédients, réfractaire à toute alliance solide, et opposant l'une Puissance à l'autre. C'était vrai dans le passé et ceux qui écrivent encore pareilles choses pensent en termes du passé. Ce passé est mort. Peut-être est-il difficile à un Français de le croire alors qu'il sait que l'Angleterre est à moitié l'allié et à moitié l'adversaire de son pays, et à tout prendre plus adversaire qu'allié. Peut-être est-il difficile à un Allemand de le croire alors qu'il voit la Grande-Bretagne soutenir l'Allemagne, sans toutefois la soutenir entièrement. Peut-être encore est-il difficile à un Grec d'admettre la mort de ce passé alors qu'il sait, comme tout le monde, que l'Angleterre appuie son pays quitte à maintenir ouverte une porte qui permettra une action générale des Alliés contre la Grèce. Mais tout cela est illusion. Certes il y eut beaucoup de flottement et d'incertitude, mais il n'y a pas eu cette politique d'opposition voulue entre les Puissances, ni celle qui choisit telles alliances momentanées, ni surtout cette politique d'abstention délibérée de tout engagement fixe et à long terme avec un autre pays, il n'y a rien eu de tout ce qui, dans le passé, caractérisait la politique étrangère de la Grande-Bretagne.

La mentalité nouvelle fait que l'Angleterre est à la recherche constante d'une alliance intime avec un autre grand Etat qui la garantirait et la soutiendrait en cas de danger. Et l'Angleterre apporte à cette recherche un sentiment général pareil à celui qui régnait en France à la veille de l'alliance russe.

Une alliance avec l'Italie serait la bienvenue. Mais un traité qui unirait la Grande-Bretagne aux Etats-Unis le serait bien davantage encore. Notre avenir immédiat dépendra en bonne partie de la conclusion ou de la non-conclusion de ces alliances. Tout le monde sait ici ce qu'il a fallu sacrifier en certaine matière pour tâcher d'obtenir l'alliance avec les Etats-Unis, et il est certain que la masse des Anglais salueraient avec joie pareille entente et considéreraient l'homme qui l'aurait conclue à l'égal d'un héros national.

HILAIRE BELLOC.



## Ultima verba

Toujours à propos du compte rendu que j'ai donné dans cette Revue, de ses *Principes d'Economie sociale*, le R. P. Fallon me pose une série de questions auxquelles j'aurais mauvaise grâce de ne point répondre. Mais auparavant, qu'il me soit permis de déterminer le point exact où nous en sommes dans cet échange de vues, dont j'aurais souhaité qu'il ne prît point l'allure d'une polémique.

Mon distingué contradicteur n'insiste plus guère, dans son deuxième article, sur la prétendue disparition du libéralisme économique. Les évidences en sens contraire sont tellement aveuglantes qu'il est prudent de ne point s'obstiner dans une allégation aussi téméraire que seule l'ardeur combattive avait fait avancer. Dans sa première réponse, où les tendances critiquées se manifestent avec plus de vigueur que dans son livre, il avait présenté l'économie sociale comme une science essentiellement préoccupée de l'observation des faits. Par suite, j'ai cru devoir insister sur l'importance et la nécessité, pour un catholique, d'émettre un jugement de valeur sur les données de fait que l'économie permet de constater. Et ce jugement, disais-je, doit s'inspirer des principes de la morale traditionnelle, particulièrement des doctrines thomistes que les derniers Papes ont remises en honneur avec une opportunité providentielle.

Ces remarques ont amené, outre l'envoi de quelques fléchettes qui n'ont point atteint l'égalité de mon humeur, une solennelle pro-

testation de fidélité à l'« Aquinate », dont l'énergie m'a très vivement réjoui.

Ainsi, nous semblions ne pas être trop loin de nous entendre... Mais voici qu'abandonnant le premier terrain d'attaque qu'on s'était choisi, on prononce, en d'autres points, une vigoureuse offensive, menée avec un entrain et une *furia* où je reconnais avec plaisir le vaillant aumônier divisionnaire que fut le R. P. Fallon au cours de la grande guerre.

Voyons de près la direction et le sens de ce bel assaut.

\* \* \*

Il faut être le « flaireur d'hérésies » que je suis, l'homme qui se substitue à l'autorité, seule juge en matière doctrinale, pour découvrir le parfum du libéralisme dans une page anodine où se trouve reprise l'argumentation habituelle, en faveur du contrat de salariat considéré dans son essence. L'échange des volontés se fait librement de part et d'autre, entre l'employeur et l'ouvrier, sur un objet honnête et en vue d'une fin licite : en quoi peut-on suspecter pareille convention ? A coup sûr, les conditions particulières qui, d'aventure, affectent le contrat de travail peuvent ne point satisfaire aux requêtes de la justice ; elles n'en contaminent point la nature essentielle. Elles sont les accidents, le *per accidens* qui n'atteint point le contrat envisagé en soi, *per se*. — Cette réplique est, je le confesse, triomphante — ou plus exactement elle le serait si, réellement, elle rencontrait l'objection que j'ai adressée à l'auteur. Peut-être me suis-je, en le faisant, exprimé sous une forme trop laconique, au point de donner le change sur ma pensée. Que le R. P. Fallon m'en excuse : j'ai voulu passer vite en formulant mes critiques, afin de ménager les liens si intimes d'affection qui unissent tout auteur à son livre.

Voici donc, au long et au large, le grief que me suggère sa théorie du salariat. Sans aucun doute, de soi, par son essence abstraite, le contrat qui nous occupe échappe à la critique du moraliste. A condition, toutefois — soit dit en passant — de ne point le ramener, comme me le fait le R. P. Fallon, à la suite du Code civil, à un contrat de louage d'ouvrage, mais de se le représenter sous les espèces d'un contrat d'association sur lequel se greffe un forfait. Mais cette dernière conception qui est celle de MM. Boissard, Duthoit, Ch. Antoine et de maints catholiques sociaux n'est pas actuellement en question. Toujours à raison des mêmes motifs que je viens de faire connaître et dont mon distingué contradicteur appréciera, je n'en doute point, l'aimable délicatesse, j'ai cru meilleur, dans mon compte rendu, de ne point soulever cette question et de taire cette nouvelle dissidence. Passons donc en laissant dans l'ombre le problème de sa nature juridique, disons que le contrat de salaire, considéré dans son essence est moralement irréprochable. Mais si, passant du domaine des essences abstraites, nous retournons à la réalité, souvent pénible et décevante, où elles se réalisent concrètement, que voyons-nous ? C'est que *la façon habituelle*, depuis l'expansion de l'industrialisme et du régime de la prédominance du capital dans les entreprises, la liberté, au moins d'une des parties contractantes, qui devrait exister dans la convention de Travail sous la forme du salariat, se trouve violée. « Le salariat, pouvait-on lire naguère dans la *Civiltà Cattolica*, présente, de fait, dans la société actuelle, de graves inconvénients, car il se prête aux procédés avides du capitalisme et permet trop aisément de fouler aux pieds la dignité humaine de l'ouvrier... »

— Mais, réplique-t-on, ce sont là des caractères accidentels qui n'affectent point l'essence du contrat. Nous n'avons rien dit d'autre. Où donc, en tout ceci, est l'ombre la plus légère de libéralisme ?

— Précisément, nous y venons. Les graves inconvénients du contrat de salaire sont du *per accidens* : je distingue. Dans le régime que nous subissons depuis bientôt un siècle, les inconvénients sont tellement fréquents qu'ils sont liés *indissolublement* au contrat de travail. Et s'il m'est permis de préciser encore la distinction scolastique sur laquelle appuie notre contradicteur, nous dirons que, dans l'actuel régime économique, où le contrat de salariat se réalise *in concreto*, ses défauts constants ont le caractère d'une *propriété* ou d'un *propre*, et non point d'un accident pur et simple.

Et par suite, il ne fallait pas prêter à l'équivoque en laissant croire que la liberté qui fait l'essence du contrat se réalise habituellement en fait. Il fallait *sur-le-champ*, à côté même de la définition essentielle, montrer la douloureuse réalité où le contrat que l'on qualifie bénévolement de libre n'en est souvent qu'une trompeuse apparence.

A souligner cette prétendue liberté, on s'exprime comme les économistes orthodoxes ou du moins on donne lieu de croire qu'on s'est prêté, dans une certaine mesure, à subir leur influence. Et sans doute, on parle plus loin, en un autre endroit, des inconvénients du contrat

de salariat pour l'ouvrier (p. 194). Mais on le fait dans des formes tellement lénifiantes et en des termes si savamment adoucis que l'on révèle encore une fois de quel côté penchent les sympathies. C'est seulement lorsqu'il est question d'apprécier le contrat de Société, et pour le critiquer, que l'on insiste sur l'absence de liberté qui vicie le plus souvent les rapports juridiques entre patron et ouvrier. Alors seulement, on découvre que « c'est le pot de fer contre le pot de terre ». Alors aussi le moraliste prend le dessus.

Telle est, dans toute sa netteté, la critique que j'avais cru devoir exprimer. Si elle ne répond point à l'intime pensée du R. P. Fallon, tant mieux. Je m'en félicite et je me féliciterais encore plus s'il pouvait, en conséquence, donner à ce chapitre, dans une édition future, une rédaction plus adéquate et plus vigoureuse.

\* \* \*

L'auteur des *Principes d'Economie sociale* « ne voit pas, suffisamment, avais-je observé, les défauts de la société anonyme, telle qu'elle se pratique actuellement ».

— Non, réplique-t-on, nous nous sommes épargné les « jérémiades inutiles ».

— J'avoue ne plus trouver chez l'auteur le même souci de brièveté, lorsqu'il est question, pour lui, de se faire l'avocat de la société anonyme. Que le lecteur se reporte à la page 64 des *Principes* : il verra si j'exagère en y voyant un plaidoyer.

— « Il reste, ajoute-t-on, que nous avons manifesté moins de confiance dans la diffusion probable et l'efficacité de l'actionnariat ouvrier... »

— Il m'est bien loisible, ce me semble, de souligner le scepticisme du R. P. Fallon à l'endroit de l'actionnariat. Pareille attitude plaira sans aucun doute à tous ceux qui n'ayant récolté, du régime actuel, que des profits, jugent que l'immobilité est le dernier mot de la sagesse. Il reste à voir si les faits sociaux la justifient. En ce qui regarde la diffusion, non point probable, mais *actuellement accomplie* de l'actionnariat du Travail (et non de l'actionnariat syndical : ce qui est tout autre chose) je me permets de renvoyer le lecteur au chapitre si documenté que lui a consacré M. Max Turmann dans son livre récent : *Problèmes sociaux du travail industriel* (1), et au rapport de M. Ch. Nicaise, industriel, administrateur-délégué de la société Lorraine-Dietrich, présenté à la Semaine sociale de Caen, en 1920 (2).

En ce qui regarde l'efficacité de la réforme préconisée par tant de sociologues et par certains industriels, je citerai l'appréciation de Mgr Julien, évêque d'Arras : « L'actionnariat, écrit-il, fait son chemin. La participation des ouvriers aux bénéfices entraînera, si elle ne la suppose pas au préalable, la participation à la direction de l'entreprise, un perfectionnement technique de la main-d'œuvre. Elle commandera une éducation professionnelle et morale des producteurs qui aidera beaucoup à l'accroissement de la production » (3).

Dans son rapport déjà cité, M. Nicaise appelle l'actionnariat du travail, le « grand remède » et il ajoute : « Tous les systèmes, plus ou moins, sauf celui de la participation pure et simple, qui semble avoir subi un échec, ont donné des résultats plus ou moins probants, et il semble que de toutes les expériences faites, il soit possible de dégager les caractères moraux et utilitaires que doivent avoir les remèdes dont nous attendons la guérison du trouble et du déséquilibre social résultant de l'antagonisme des classes ».

\* \* \*

J'avais relevé, dans ma première réponse, que le R. P. Fallon, après avoir répudié avec indignation toute connexion, si minime fût-elle, de ses idées sociales avec les enseignements des orthodoxes, n'avait pu s'empêcher de clore son article en invoquant l'autorité de deux axiomes chers à l'école classique : « on ne partage que ce que l'on a et l'on n'a que ce que l'on produit ».

Cette fois, le Révérend Père me pose, avec un air triomphant, cette question qu'il croit extrêmement embarrassante : « Est-ce que ces deux truismes sont vrais, oui ou non ? Sont-ils contestables ? »

— Ils sont incontestables. Mais, ainsi que toute vérité, dans un domaine complexe comme celui de l'économie, ils risquent fort de

(1) Paris, Gabalda, pp. 152 et suiv.

(2) Essai sur les données et les solutions du problème des rapports du capital et du travail. — *Semaine sociale de France*, Caen 1920, p. 112.

(3) Les requêtes de la morale catholique. *Ibid.*, p. 131.

mener au faux si l'on s'y attache exclusivement. Ils réalisent dans ce cas la célèbre définition que donne Bossuet de l'erreur : « une vérité dont on abuse ». « Tous leurs principes, écrit Pascal, sont vrais, des pyrrhoniens, des stoïques, des athées, etc. Mais leurs conclusions sont fausses, parce que les principes opposés sont vrais aussi » (1).

Le truisme : « on ne partage que ce que l'on produit », demande à être complété par la vérité inverse qui en constitue le complément et le contrepois : « on ne produit que ce que l'on partage ». L'application exclusive du premier principe fut la caractéristique de l'école libérale : elle engendra tout le long du siècle d'industrialisme que nous avons vécu, les faits empoisonnés que nous récoltons aujourd'hui. Il eût fallu y joindre la constante préoccupation de l'équitable répartition, et ne pas croire que celle-ci se résout, toute seule, grâce à des « harmonies » à la Bastiat. Comment veut-on que l'ouvrier produise abondamment, avec zèle et avec conscience, s'il n'y est point directement intéressé, s'il a même l'impression — vraie ou fausse il n'importe — d'être frustré en définitive d'une partie des fruits de son labeur ? Le « freinage », imposé parfois par les syndicats, est l'inévitable conséquence d'un système pour qui ne se pose que la question de la production. Avons-nous eu tort en insistant pour que le truisme, cher à la fois aux économistes classiques et au R. P. Fallon, se complète et s'équilibre par cette autre vérité non moins essentielle : « on ne produit que ce que l'on partage » ?

\* \* \*

En donnant aux questions qu'il m'a posées les réponses qui précèdent, puis-je me flatter d'avoir satisfait mon contradicteur ? Je n'aurais garde. L'expérience de la vie, l'étude de notre propre cœur nous fait voir que la paternité procure des trésors d'indulgence. N'ayant jamais lu de critiques de mes écrits sans éprouver, dans mon amour-propre, un désagréable chatouillement, j'admets volontiers que mes frères en la commune et fragile humanité éprouvent, dans les mêmes conjonctures, les mêmes sentiments. L'essentiel est de garder ici, comme dans toutes les actions humaines, une juste modération : *ne quid nimis*...

Et j'aime à croire que sur cette discussion maintenant close et qui, s'il n'avait tenu qu'à moi, aurait eu un tour moins personnel, le temps exercera peu à peu son œuvre pacifiante. Peut-être, lorsqu'il préparera une deuxième édition de son livre, le R. P. Fallon jugera, dans le calme de sa modeste et pauvre cellule de jésuite, que certaines de mes critiques n'étaient point totalement dépourvues de raison...

ED. JANSSENS,  
Professeur à l'Université de Liège.



## La Maison de Molière

Un de mes amis parisiens recevait dernièrement la visite d'un parent de province, homme d'âge mûr, de profession libérale, bon chrétien, bon père de famille. On cherchait où passer la soirée ; mon ami proposa la Comédie-Française.

— Mais... demanda le parent, l'air inquiet, ne joue-t-on rien contre la religion, dans ce théâtre ?

Mon ami ouvrit de grands yeux, puis, faisant réflexion qu'à notre époque, les scrupules chrétiens en matière théâtrale sont assez rares pour être respectables, il se garda de sourire.

— Mon Dieu ! fit-il, j'ai vu les affiches. Je proposais *Bri-tannicus*, parce que c'est à peu près tout ce qu'on y découvre de propre et d'intelligent en même temps, pour ce soir. Voulez-vous que nous allions à Cluny, à Déjazet ?... Regardez vous-même, ce qu'on y joue...

— On tolère cela ! s'écria le provincial.

— Oui bien ! Ce sont des théâtres de... tolérance.

(1) *Pensées*, édition Brunsvicg, Fragment 394.

En me contant le fait, quelques jours après, mon ami me montra ce programme des spectacles. J'y vis des titres de pièces que la simple honnêteté m'interdit de reproduire. L'ouvrage de M<sup>me</sup> Dussane, sur la Comédie-française (1), récemment paru, était ouvert sur ma table ; je pris dans ma bibliothèque le *Banquet* de Xénophon (je dis bien : de Xénophon), et le posai à côté.

— Ce n'est pas, dis-je, pour le seul plaisir d'un rapprochement piquant que je mets ce vieux Grec auprès de M<sup>me</sup> Dussane. Écoute cette dernière page, et comment les païens entendaient le théâtre « où l'on s'amuse », et quels beaux effets il produisait sur eux. Ce n'était guère plus édifiant que ce qui se passe au XIX<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne ; c'était peut-être moins bête... Écoute maintenant cette ordonnance royale de 1641, citée par M<sup>me</sup> Dussane. C'est Louis XIII qui parle :

« Nous avons fait et faisons très expresses inhibitions et défenses à tous comédiens de représenter aucunes actions malhonnêtes, ni d'user d'aucunes paroles lascives ou à double entente qui puissent blesser l'honnêteté publique, et sur peine d'être déclarés infâmes et autres peines qu'il y échoira... Et en cas que lesdits comédiens règlent tellement les actions du théâtre, qu'elles soient de tout exemptes d'impureté. Nous voulons que leur exercice, qui peut innocemment divertir nos peuples de diverses occupations mauvaises, ne puisse leur être imputé à blâme ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public ».

— Inopérant ! s'écria mon ami. Blesser l'honnêteté publique ? Et s'il n'y en a plus ?

— Il faut la refaire, lui dis-je. Tel est toujours « le bon plaisir » de Dieu, si celui du roi n'opère plus et si notre police actuelle opère mal. Il faut sans cesse rappeler les hommes à leur dignité d'homme. J'aime le livre de cette actrice, qui est un livre plein de dignité. Je le recommanderai à mes amis belges.

\* \* \*

M<sup>me</sup> Dussane, sociétaire de la Comédie-Française, nous retrace avec une ferveur, une précision, un agrément qu'il est rare de trouver côte à côte et à pareil degré dans ce genre d'ouvrage, l'histoire de la Maison de Molière. C'est l'amour de la Comédie qui lui a dicté ce travail, nous dit-elle, et elle le dédie « à tous ceux que l'amour de la Comédie réunit dans une tendre vénération ». Pour moi qui, sans m'être jamais « privé de dîner », ai souvent naguère dîné à la diable, afin d'entendre *Edipe Roi* à quelque bonne place de parterre ; pour moi qui aujourd'hui aime tant lire Molière et Racine au coin de mon feu, j'ai trouvé là mille motifs de chérir cette institution « gardienne d'un magnifique héritage de chefs-d'œuvre » et dont la mission « dépasse de beaucoup le simple commerce théâtral ».

M<sup>me</sup> Dussane nous la montre traversant quatre révolutions et sept régimes. Elle nous la montre « non seulement comme une émouvante chaîne de talents et de génies qui se sont succédé pendant 150 ans, mais comme une organisation jaillie du vieux sol français ». Cette aristocratique maison, fondée par des fils de famille, sous le patronage du grand roi, a une origine essentiellement populaire. Les principes fondamentaux, association et protection, en remontent aux lointaines confréries du Moyen Âge, et nous les voyons se

développer d'étape en étape, avec les réactions « qui sont les témoignages mêmes de la vie ».

Les qualités qu'on admire chez M<sup>me</sup> Dussane artiste, cette franchise d'accent, ce dru et ferme bon sens, cette saine gaieté, qui font d'elle une si bonne servante de Molière, honorent aussi M<sup>me</sup> Dussane écrivain. Dorine, la plume en main, nous parle comptabilité, procédure, législation, avec une aisance qui prête un attrait singulier à ce document critique, hérissé de dates et de chiffres. Elle excelle à démêler, au milieu des conflits, cette vérité qui « quand il s'agit de la vie des hommes n'est jamais tout d'une pièce ». Touchant de temps à autre une question d'art, elle relève habilement que les oppositions, les sévérités auxquelles la Comédie-Française n'a jamais cessé d'être en butte, ont été l'un des facteurs les plus importants de sa grandeur artistique.

Dans ce style rapide et net qui serait celui d'un procès-verbal d'excellente tenue, un adjectif aimable jette çà et là une note joyeuse ; des réflexions sur la psychologie du comédien portent très loin, sans avoir l'air d'y toucher ; d'un bout à l'autre, une galerie de portraits ou de crayons ornent ces pages, comme les murs d'un foyer. Admirez, entre toutes, l'étonnante figure de ce Labussière qui avait une façon si consolante et si originale d'entendre le « salut public » sous la Révolution, et qui sauva de l'échafaud plus de mille personnes, parmi lesquelles sept comédiens. Tout ce que peut donner de noble et d'émouvant à un livre le sentiment de l'honneur professionnel, de la solidarité intelligente, de la fraternité, et même — M<sup>me</sup> Dussane n'a pas peur du mot — de la charité, cette histoire de la Comédie-Française le respire. Ce n'en est pas le moindre mérite.

\* \* \*

Manquerai-je maintenant l'occasion de chanter, moi aussi, mon petit couplet du centenaire ? Je veux louer ce « sieur de Molière » qu'aimaient tous ses acteurs, nous dit le *Registre de La Grange*, et « qui joignait à un mérite et une capacité extraordinaires une honnêteté et une manière engageante » dont j'ai senti la séduction, le jour où, sur les bancs de l'école, j'ai lu, pour la première fois, le... *Misanthrope*. Je veux le louer de s'être fait aimer personnellement, parmi tant d'illustres dont on aime surtout l'œuvre. Un de nos vieux maîtres de littérature écrivait que *le Cid* ou *Athalie* inspirent de l'admiration pour le génie, mais qu'on sort d'une pièce de Molière avec de l'amitié pour l'homme.

Cette Maison qui, selon le mot de Napoléon, fait partie de la gloire nationale, et reste encore aujourd'hui, sans majuscules officielles, « l'illustre théâtre », serait sa maison, quand même il ne l'aurait pas fondée. C'est que pour résister aux coups du temps, le comique a sur le tragique de sérieux avantages. Voyez seulement la langue. Un comédien français qui sait ce qu'il dit, quand il joue, et pourquoi il le dit, et comment il doit le dire, Jean Croué, me faisait remarquer dernièrement à quel point un texte cornélien est devenu lettre morte pour la salle. Mais surtout, l'ombre de Molière est là, son âme, son esprit, avec le prestige souverain que donne à une personnalité l'union de la bonté et de la force.

A qui Molière ? A M. Paul Souday ? *Le pauvre homme !* Il est à qui l'admire et l'aime. Et des chrétiens, des catholiques, tout en sachant et jugeant ses faiblesses, peuvent, me semble-t-il, l'aimer et l'admirer (1). Du fait que M<sup>me</sup> Dussane

(1) *La Comédie-Française*. N° 40 de la *Bibliothèque internationale de critique*. Paris, La Renaissance du Livre, 78, Boulevard St-Michel ; 4 fr.

(1) Il y a là une réponse à la question posée par mon ami Jean Valschaerts dans son excellent billet du 13 janvier. Je ne décrète, ni n'enseigne rien du haut de ma chaire. Je prends position pour mon propre compte.

nous assure qu'il fit ses Pâques, je ne le canoniserai pas. J'oublie même cette histoire qu'on nous contait, en rhétorique, de deux bonnes sœurs auxquelles il avait donné l'hospitalité et qui l'aidèrent à mourir. Mais personne ne me convaincra qu'il fasse figure de réprouvé.

Le vieux Corneille, marguillier de sa paroisse, m'en impose ; et Racine assagi dans la quiète douceur de son foyer, m'édifie. Mais je vois une grande beauté morale, et un exemple salutaire pour l'âme, et un champ excellent pour la Miséricorde de Dieu, dans cette vie d'énergie, de générosité, d'abnégation. Je loue cet homme qui a préféré le tintouin de ses planches, et les devoirs de ce qu'il regardait comme sa vocation, aux commodités d'un fauteuil académique.

PAUL, CAZIN.



## LE CARNET DE L'AMATEUR

### Molière et l'éducation des femmes

Grande, blonde, bien vivante, elle est trop jeune encore et trop jolie pour s'intéresser beaucoup au féminisme. A peine en rit-elle. La vie heureuse se plie au rythme des saisons. Au printemps, en été et jusqu'à la mi-automne, elle court les champs, les monts et les plages, voit du monde, joue au tennis et s'habille de clair. Pendant les mois mauvais, elle reste chez elle à lire. J'aime trop peu les fourrures, me disait-elle, qui donnent aux femmes les allures des chattes, ou des grands fauves hypocrites et cet air baudelairien si malséant à notre grâce, n'est-ce pas ? pour me plaire à me montrer de novembre à mai. C'est tout à fait une amie.

L'autre jour, elle a entendu dans un petit cercle provincial, M<sup>me</sup> Dusanne parler de Molière. Elle était ravie. Après m'avoir résumé la conférence, elle m'a donné son avis sur le grand comique. Molière est son éducateur. C'est de lui qu'elle tient cet équilibre, et ce bon sens, et jusqu'à cette conscience de son charme, mais discrète, qui garde en elle, et protège, ce qu'il y a de proprement féminin. Le bon génie qui fait de tels miracles !

C'est le plus grand, assure-t-elle avec la partialité de l'amour. Mais comme elle est clairvoyante, elle se reprend tout de suite, pour ajouter : c'est du moins le plus pratique.

Ne parlons pas, mon ami, ne parlons pas, je vous en prie, des romans dont les héroïnes ne sont jamais que des... héroïnes et presque toujours irréelles. Où les a-t-on rencontrées ailleurs que dans le rêve ? Elles sont fées, comme dans Perrault, ni plus ni moins, par leur beauté — car elles sont toujours belles — par le bonheur qu'elles dispensent et par les paroles impérissables qu'elles profèrent. Il y a, me direz-vous, quelques exceptions. La triste, et si moderne, et si vraie Emma Bovary, n'est-ce pas ? Elles sont rares.

Peu d'écrivains ont été assez désintéressés pour nous voir comme nous sommes. Ils n'osent nous prendre pour matières d'art. Toujours, plus ou moins, ils sont amoureux de nous, de la façon dont Stendhal voulait qu'on nous aimât : en cristallisant. Ils nous parent, couteurs spirituels, de gentils colifichets moraux qui n'ont presque jamais aucun rapport avec nos humbles réalités. Dites-moi ceux qui restent libres en nous contemplant ? Le XVII<sup>e</sup> siècle, comme les autres, a connu cette abdication de la raison devant les exigences du cœur. Rappelez-vous ces longs romans éthérés, telle *l'Astrée*, qui n'étaient, si j'en crois mon « Histoire de la Littérature », que des panégyriques, — fastidieux pour nous, mais fort agréables aux contemporains, — des vertus imaginaires de la femme.

Je voulais protester, comme un galant homme le devait au milieu d'un si rude réquisitoire. Elle s'impatienta, avec un ironique haussement d'épaules, et continuant :

— Molière, lui, nous aimait pour ce que nous sommes, non pour ce qu'il nous imaginait. On ne trouve dans son œuvre nulle trace d'une danse devant le miroir, et pourtant il a aimé avec une jalouse et douloureuse tendresse Armande Béjart...

Les femmes qui cherchent un équilibre dans leur vie, et qui sont

enclines à des écarts intellectuels ou romanesques, devraient installer les œuvres de Molière à leur chevet et les lire.

Racine, qui est le plus grand poète et le plus grand artiste du XVII<sup>e</sup> siècle et peut-être de la littérature française, Racine ne leur vaut rien. Corneille dans ses grandes tragédies les a peintes comme elles devraient être, c'est-à-dire comme elles ne sont pas, Pauline exceptée.

— Et que faites-vous de M<sup>me</sup> de La Fayette ?

— Ah ! la *Princesse de Clèves* est un roman qui plaît aux femmes. Il est sentimental à leur gré, délicat et discret ; enfin il dénoue élégamment, en laissant des possibilités à l'avenir, quoi qu'en dise la romancière (et Jules Lemaitre les a utilisées avec une humanité bien plus profonde que M<sup>me</sup> de La Fayette), un beau drame de cœur. Mais que ce drame est rare et qu'il touche de près, avouez-le, aux salons des précieuses ! Qu'un autre que son mari aime la princesse de Clèves et qu'elle réponde à cet amour dans le secret de son âme, rien encore que de très ordinaire : mais la confession au prince est moins banale et on la dirait cruelle, si l'on était assuré que le mari ne fut pas d'un détachement qui le prive de tout intérêt. Celui de l'aveu cesserait alors au même coup. Non, tout cela est bien romanesque et trop capiteux pour nous, pauvres femmes. Nous sommes si aisément enlevées des bonnes régions terrestres, solides et sûres, dans les nuées sentimentales. Si nous y ajoutons du nôtre par l'abus, sans contre-poison, des lectures romanesques, à quels désordres serons-nous vouées ? Il faut que nous fréquentions Molière.

— Vous parlez, répliquai-je, avec toute l'exaltation de l'amour ; mais considérez cependant qu'il est certaines comédies, certaines fantaisies de Molière qui ne sont point tout à fait à l'usage de la dauphine, que les jeunes filles y prendraient aisément quelques leçons d'irrévérence qu'il n'est pas nécessaire, mon Dieu ! de leur donner, et qu'enfin, puisque vous parlez de prémunir vos sœurs contre les différents romantismes qui les guettent, il y a mieux que Molière — ce que vous savez aussi bien que moi, comme chrétienne que vous êtes, mais que l'élan de votre panégyrique vous fait oublier — il y a tout simplement le catholicisme, la merveilleuse discipline romaine, qui retient dans les cadres salutaires, le cœur désordonné des femmes.

Elle m'approuva d'un brusque mouvement de la tête, mouvement auquel semblaient participer les épaules et qui signifiait, si je l'ai bien compris : parfait ! Mais rédit-on de telles vérités entre nous ?

Et elle reprit sa pensée où elle l'avait laissée :

— D'abord, souvenez-vous quel admirable moraliste il est, du mariage, de la vie familiale. Ce n'est pas chose de mince importance en notre temps. Et c'est par où Molière sera particulièrement profitable aux femmes. L'éthique des hommes varie avec leurs professions, avec leurs situations sociales, avec leurs tempéraments. Pour les femmes il n'est qu'une profession : le mariage. La loi est au-dessus de tous les états sociaux et tous les tempéraments doivent s'y plier. La vie claustrale, objecterez-vous ? Évidente exception qui ne répond jamais qu'à une extraordinaire et rare élection : « Si tu veux être parfait... ». Cet appel ne se fait pas à la foule. Quand la jeune fille ne l'a point entendu, c'est au mariage qu'elle est vouée. Telle est la loi commune. C'est l'avis de Molière et je n'abuserai pas de la pédanterie que votre silence me permet, mon ami, pour vous le prouver par les textes suffisamment connus des *Précieuses ridicules* et des *Femmes savantes*. Les précieuses du XVII<sup>e</sup> siècle, et les femmes savantes, ce sont déjà les féministes d'aujourd'hui, ne le pensez-vous pas ? Elles cherchaient, comme les nôtres, midi à quatorze heures, le fin du fin, et, par une courbe naturelle, ce raffinement excessif s'achevait dans la corruption du goût, des idées et des sentiments. C'est tout cela que Molière redresse dans ces deux grandes comédies anti-féministes.

Mais ce n'est pas assez de vouloir nous marier, il faut encore bien nous marier. Et c'est l'Angélique de « George Dandin » qui fera entendre la voix du bon sens et de la plus élémentaire moralité quand elle s'en prend à la façon cavalière dont se font souvent les mariages.

— A la façon dont se font les mariages ! Excellente observation, mon amie, et qu'il est bien vrai qu'en ce temps-là on était sage ! Au romantisme, on s'en prenait à l'institution même, à l'indissolubilité du mariage. Par l'inéluçable influence de la littérature sur les mœurs et par l'influence de celles-ci sur les législations, nous avons eu les lois permettant le divorce. Si nous laissions faire les socialistes, suprêmes rejets du romantisme, on nous donnerait une loi établissant l'amour libre, seul officiel.

Mon amie continuait :

— C'est à quoi l'on apprécie combien Molière, dont certains hommes de gauche, paraît-il, veulent faire aujourd'hui une espèce de précurseur des révolutionnaires, était mesuré, fidèle aux plus chrétiennes tradi-

tions et, malgré sa profession assez fantaisiste d'acteur et, pour le surplus, d'acteur ambulant, un homme d'ordre.

Comme tous les hommes d'ordre, il redoutait, voire dans les plus humbles choses, les grands écarts. A-t-il assez raillé les barbons amoureux, ces vieux messieurs du temps qui veulent épouser des jeunes filles ? Il ne fait qu'une exception, pour l'Ariste de l'*Ecole des maris*, qui épousera Léonore, plus jeune que lui, mais il s'en est d'abord fait aimer.

Bien se marier ! Chez Molière, c'est d'une importance nonpareille. J'admire la sagesse de ces pères de famille, tel un Chrysale, qui prétendent marier leurs filles simplement mais raisonnablement. Henriette et Clitandre s'aiment — mais Clitandre n'est pas riche ! — La

belle affaire ! c'est un brave garçon et il suffit. Chrysale est un bourgeois cossu qui peut doter sa fille.

Trouvez-moi tant de simple sagesse chez les gens d'aujourd'hui.

— Vous parlez d'or, mon amie, et je vous tiens, ajoutai-je, pour une de ces jeunes femmes qui dans les comédies de Molière symbolisent, de très sûre mais familière façon, la personne même de Minerve. Je répéterai votre discours aux lecteurs de la *Revue Catholique*, qui m'en reprocheraient l'apparente pédanterie, si elle venait de moi, mais qui passeront tout, je le devine, à une femme jeune, grande blonde, bien vivante, telle que vous êtes et comme je vous peindrai à eux.

JEAN VALSCHAERTS.

## Les idées et les faits

### Chronique des Idées

#### A propos du graduat

Nous sommes en Belgique quelques barbons que la tentative de résurrection du graduat rajeunit d'une bonne trentaine d'années par le rafraîchissement de nos souvenirs.

Pour ma part je me reporte délicieusement à la courte, mais brillante campagne menée en décembre 1889 contre le rétablissement du graduat par les amis des bonnes études. Je viens de remettre la main sur une liasse de numéros du *Bien public*, dans les colonnes duquel, sous les auspices du grand Verspeyen, je soutins alors, avec l'ardeur convaincue d'un jeune professeur de poésie, une vive polémique contre l'*Impartial* de Gand, où tenait la plume un professeur de l'Université de Louvain, aujourd'hui ministre d'État. Duel pacifique, sans doute, mais où s'échangèrent des arguments aiguisés d'épigrammes, déjà... L'abbé Stiernet, professeur à St-Louis, de son côté défendait la cause de la liberté dans la *Revue générale*.

La bataille se livrait autour d'un amendement de MM. H. Cartuyvels et P. de Smet de Naeyer — tous deux, hélas, disparus — qui impliquait l'instauration d'un examen d'entrée à l'Université sous une forme très édulcorée. Il y eut alors une levée de boucliers académiques pour intimider la majorité rétive et lui faire une douce violence. La formule Cartuyvels, car il en était le père, circula dans les rangs du corps professoral des quatre universités et recueillit 142 adhésions. Imposante manifestation des toges ! Les athénées se remuèrent aussi et une pétition professorale adressée à la Chambre se couvrit de 149 signatures. Les potaches se tinrent cois et n'envahirent pas l'enceinte législative.

Au Parlement, les débats furent intéressants et animés, les *leaders* donnèrent avec éclat, le projet vigoureusement défendu par ses auteurs et M. Magis fut non moins vigoureusement battu en brèche par MM. Helleputte, Colaert et Woeste.

La victoire resta aux défenseurs de la liberté, le projet mordit la poussière, rejeté par 60 voix contre 41, les unes et les autres mêlées de catholiques et de libéraux ; si MM. Frère-Orban, De Neeff, Saintelette, Jos. Warnant, unirent leurs suffrages négatifs à ceux d'un fort contingent de droitiers, une dizaine de catholiques au moins répondirent oui avec les autres membres de la gauche. On estima, en général, dans le pays que la Chambre avait pris la décision la plus conforme à l'intérêt des humanités, à la notion généreuse et vraie de la liberté constitutionnelle d'enseignement, au véritable esprit de la loi de 1876 qu'il s'agissait, non pas de mutiler, mais de perfectionner et d'élargir.

Il m'a paru qu'il ne déplairait pas à nos lecteurs de retrouver ici, en résumé, quelques échantillons de cette polémique curieuse à évoquer, parce que ces idées n'ont pas vieilli et ont gardé même une réelle saveur d'opportunité !

\* \* \*

Il se joue en Belgique une étrange comédie. Voilà un demi-siècle (ceci s'écrivait en 1889) que les Esculapes de toutes les écoles tâtent le pouls à l'enseignement moyen et le condamnent irrévocablement, s'il ne change pas de régime. Est-il soumis au traitement d'une épreuve finale ? On déclare que la liberté seule peut ranimer le malade languissant. A peine est-il émancipé, on s'empresse de déclarer que seul le

contrôle d'un examen terminal peut le sauver de la mort. En 1854, on supprime l'examen d'*élève universitaire*, créé en 1848. Plaintes générales ! Les humanités se meurent. Que l'examen d'État l'arrache au trépas ! On essaie du certificat simple de 1857 à 1861, puis on institue le graduat sauveur qui fonctionne de 1861 à 1876. Plaintes redoublées ! Le moribond va exhaler son dernier souffle. De l'avis *unanime* du corps enseignant, le graduat, cause de tout le mal, étouffoir de la science, est aboli.

Vous croyez que la liberté sera la santé, puisque le contrôle est la mort ? Pas le moins du monde !... Plaintes renaissantes ! La liberté, c'est l'anémie, c'est le marasme, c'est l'atrophie, c'est à bref délai l'extinction. Il n'y a de salut que dans le rétablissement du graduat !... La balance belge !

En l'an de grâce 1889, le graduat, c'est le salut des études, des familles et de la société, tout comme en l'an de malheur 1876, c'était, au dire des mêmes autorités, l'étranglement de la liberté, la ruine totale des études, la décadence et la mort. L'homme absurde est celui qui ne change pas... avec nous.

Ne finira-t-on pas par s'apercevoir que le graduat ne mérite ni « cet excès d'honneur, ni cette indignité » et qu'il faut chercher ailleurs que dans son influence ou sa disparition la cause du mal dont souffrent nos études moyennes ? N'est-il pas plus clair que le jour qu'un examen n'est guère qu'un indicateur de la force des études, un dynamomètre de l'enseignement et qu'en dehors de cette fonction, envisagé comme stimulant, il ne peut influer en somme que sur le *quantum* du travail sans améliorer sa qualité ? Thérapeutique empirique celle qui prescrit l'examen terminal en guise de panacée ! C'est perdre de vue que le progrès de l'enseignement tient à ces trois facteurs essentiels : la valeur du corps enseignant, la valeur des programmes, la valeur des méthodes. Voir dans le graduat je ne sais quelle pierre philosophale capable de transmuter en or pur le plomb de nos collèges et des athénées, s'imaginer que sous sa magique influence maîtres insuffisants se métamorphosent en aigles pédagogiques, que comme par enchantement se redressera le vice des méthodes et des programmes, n'est-ce pas une puérile aberration ?

... Si vous croyez à la liberté, demandez-lui le relèvement des études, et non pas à la réglementation stérile, non pas au misérable palliatif du graduat dont l'inefficacité est attestée par une expérience de 21 ans, par la condamnation unanime du corps enseignant prononcée en 1876. Demandez ce relèvement au libre redressement des programmes, au fécond perfectionnement des méthodes, à la constante amélioration du corps professoral.

\* \* \*

Le cheval de bataille des protagonistes du graduat, c'était l'argument de la barrière contre l'envahissement des universités par les médiocrités. Un cri d'alarme retentissait à Louvain comme à Liège, à Gand comme à Bruxelles : « Il faut une barrière ! » Comme un lierre parasite étouffe de ses rameaux l'arbre qu'il étroit, la médiocrité enlaçait dans ses spirales l'enseignement supérieur !

Il ne s'agissait pas simplement d'écarter les élèves qui n'arrivaient pas à terme, ce flot d'élèves invraisemblables vomis par les collèges, tristes épaves qui venaient échouer prématurément sur les bancs de l'Université, en désespoir de cause, parce qu'on leur avait refusé l'accès des classes supérieures d'humanités. Contre eux le certificat d'humanités complètes, faites avec fruit, dû à l'initiative de M. Helleputte, était un rempart suffisant. On prétendait entourer l'Université d'une barrière prohibitive assez haute pour n'y plus laisser pénétrer

que des sujets reconnus idoines aux études supérieures, au sortir des classes moyennes.

Se tournant vers ses contradicteurs, l'avocat de la liberté leur disait : « Vous avez réclamé une mesure de salut public contre le fléau du déclassement et de l'encombrement des carrières libérales. Vous voulez enrayer le trop-plein des médiocrités et le déverser dans l'agriculture et le commerce. Plus d'avocats médiocres ! Plus de médecins médiocres ! Et à ceux qui observaient non sans justesse, peut-être, que la médiocrité trouve après tout son emploi dans ce bas monde, vous avez répondu que « l'argument était médiocre ». Il s'agit de sélectionner les sujets pour perfectionner la race... Et que proposez-vous ? Avec quoi allez-vous sauver la science et le pays ? Avec une version latine, un thème latin, un bout de composition française, un brin d'analyse, une version allemande, deux questions de mathématiques sur six et une question d'histoire de Belgique sur trois ! (C'était la formule Cartuyvels). On attribue à cet ensemble 140 points. Attrapez là-dessus 70 points, et, glorieux diplômé, les portes d'or du temple académique vont s'ouvrir devant vous ; le jury vous ouvre les bras en chantant : « *Dignus es intrare in nostro docto corpore* ». Plus de pléthore, l'arène des compétiteurs est déblayée, le niveau des études remonte, la science se relève de cent coudées, tous les incapables sont écartés, l'agriculture voit venir à elle des bras qu'elle ne se connaissait pas, la charrue est traînée en triomphe, tous les avocats sont des Cicérons, tous les médecins des Hippocrates !

Evidemment, les partisans du graduat enflaient leur cause, demandaient à l'épreuve initiale universitaire ce que tous les examens subséquents eux-mêmes ne donnent pas et ils oubliaient qu'en la dernière année de l'application du régime préconisé par eux, en 1876, le tourniquet d'entrée installé aux portes des Universités n'avait éliminé que 8 pour cent seulement des récipiendaires. Et l'on avait beau jeu de leur dire : « Si l'on prétend entourer d'un fossé le donjon universitaire et n'y donner accès que par un pont-levis, que ce ne soit pas du moins le pont aux ânes ! »

Partant de là nous présentions à ceux qui désiraient corroborer le certificat d'humanités l'organisation d'un examen *intérieur*, suivant la formule de M. Collard de Louvain, portant sur toutes les matières de la rhétorique, passé devant le jury de l'établissement et je démontrerais que le jury libre à instituer pour l'octroi de ce diplôme égalerait en compétence, en impartialité tous les jurys officiels.

Par ailleurs, il nous était aisé d'établir que l'examen projeté en 1889 — auquel ressemblera fort la proposition Destrée — serait en fait d'autant plus désastreux pour les études qu'il serait apparemment plus anodin.

Les matières inscrites au programme seront les colonnes d'Hercule des humanités. L'épreuve terminale, nécessairement restreinte, devient l'objectif suprême de l'activité des élèves, le *summum* de leur ambition, la préoccupation absorbante du maître et de toute la classe de rhétorique. L'examen est, en effet, une épreuve solennelle, décisive de l'entrée dans la carrière, objet d'espérances et d'inquiétudes où se concentre l'attention, le *Sésame ouvre-toi* d'un monde mystérieux, l'idéal et le point de mire de tous les efforts. Fatalement, l'élève n'accordera d'importance aux différentes branches que dans la mesure assignée par le programme du graduat. Le maître descend désormais au rôle de préparateur, sa mission se borne à un dressage mécanique, *l'examen domine les études*, la partie positive de l'épreuve, les mathématiques furent la partie littéraire, la chape de plomb de l'utilitarisme pèse de tout son poids sur ces humanités qui ont tant besoin de libre expansion pour réaliser leur fin propre, la formation générale et harmonieuse de toutes les facultés ; le carré de l'hypoténuse triomphe et les cuistres montent au Capitole !

\* \* \*

La liberté des humanités chrétiennes était en cause et leur sort nous intéressait autrement que l'arrêt des médiocrités au seuil des hautes études. On va le voir.

Quel est l'objet des humanités classiques ? Au dire des philologues, c'est l'étude de la civilisation ancienne par la fréquentation familière des textes, par le commerce assidu avec les plus grands génies et les plus parfaits artistes du monde gréco-romain. Évoquer l'âme de ce monde disparu, en ressusciter la pensée, en dégager l'esprit : c'est le but immédiat de ces études qui accordent la prédominance aux auteurs, la place d'honneur à leur *interprétation*, mais vivante, découverte par l'élève sous l'excitation du maître. La classe est une ruche frémissante d'activité, butinant sur les textes pour en tirer le suc nourricier de l'intelligence.

Eh bien ! que deviendrait ce travail fécond de reconstitution ancienne, sous l'influence d'un graduat officiel, étranger à la vie intime

d'une seconde, d'une rhétorique, fixant comme norme suprême des humanités le jeu de hasard d'une version latine ou le jeu de patience d'un thème dont la réussite n'appelle qu'une préparation mécanique et artificielle ?

Que deviendrait l'étude du grec dans nos collèges jusqu'à présent maintenue comme obligatoire malgré la poussée des utilitaristes, dès là que, ne figurant au programme du graduat qu'à titre facultatif, il nous faudrait bien emboîter le pas à l'enseignement officiel et lui assigner le même rang d'infériorité dans notre organisation ? Il nous faudrait, pour offrir à nos élèves les mêmes facilités déplorables, nous traîner à la remorque de l'État et sacrifier, à notre tour, le principe traditionnel des grandes humanités classiques gréco-latines sur l'autel des dieux lares de l'utilitarisme commercial.

Un implacable niveau passerait sur l'enseignement du pays, étouffant toutes les initiatives de la liberté et paralysant tous les légitimes progrès.

Mais, à la différence des humanités neutres, laïques, l'objet des humanités chrétiennes est la science de la civilisation antique dominée et vivifiée par la science de la religion. Notre but entier est de former dans l'homme parfait le chrétien parfait. Notre raison d'être à nous, éducateurs chrétiens, comptables devant l'Église et la société, est de jeter les intelligences aussi bien que les cœurs de nos jeunes gens dans le moule chrétien. Nous pensons avec Guizot que la religion est une loi qui doit se faire sentir constamment et partout, qu'elle est l'arôme purificateur qui doit imprégner de sa vertu toute l'étude de l'antiquité païenne. De là résulte un système d'humanités dont le programme a été tracé par les Pères du IV<sup>e</sup> siècle, par les grands écrivains ecclésiastiques, notamment par Thomassin. Ce système repose sur la comparaison des deux littératures et des deux civilisations ; la méthode propre à cet enseignement est de faire du paganisme ancien une échelle graduée qui permette à la jeunesse de s'élever, avec une conviction accrue, jusqu'aux principes de la foi dont cette confrontation incessante lui démontre l'éclatante supériorité.

Voilà pourquoi nous étudions dans nos classes Lactance et Tertulien, à côté de Cicéron, S. Chrysostome et S. Basile, à côté de Démosthène, S. Grégoire de Nazianze et Synésios, à côté d'Homère. C'est notre droit. C'est surtout notre devoir. Pie IX nous l'a clairement défini dans son Encyclique du 21 mars 1855 aux évêques de France.

Eh bien ! pour tout esprit non prévenu, pour tout cœur chrétien, comment concilier avec l'influence absorbante de l'examen laïque de l'État neutre la pratique intégrale du système obligatoire pour nos consciences, des humanités chrétiennes ?

J. SCHYRGENS.

## Le mouvement syndicaliste

La *Revue internationale du travail* publiait il n'y a pas longtemps un intéressant article sur « l'accroissement de l'effectif syndical dans différents pays ».

Ce bilan comparatif comprend les années 1913, 1919 et 1920. Il a fallu omettre les statistiques de 1914 à 1918, influencées par la mobilisation générale.

De 1913 à 1919, la Belgique et l'Autriche ont plus que triplé leurs effectifs syndicaux :

Belgique : 1913 : 200,000 — 1919 : 715,000 — 1920 : 920,000.  
Autriche : 1913 : 260,000 — 1919 : 803,000 — 1920 : 830,000.

La situation du Japon, de la Russie et de la Pologne est un peu spéciale ; car, en 1913, les syndicats ne pouvaient exister, les lois ne permettant pas leur constitution. En 1919, ils possédaient déjà de puissants contingents.

Japon : 1919 : 247,000 — 1920 : 247,000.  
Russie : 1919 : 3,639,000 — 1920 : 5,220,000.  
Pologne : 1919 : 350,000 — 1920 : 947,000.

En Allemagne, Autriche, France, Hongrie, Italie, Tchéco-Slovaquie, le mouvement syndical fut le plus entravé par la guerre.

Depuis l'armistice, leur situation s'est améliorée : en 1919, ils possédaient le double des effectifs de 1913. L'année 1920 marque pour eux une augmentation nouvelle.

Allemagne : 1913 : 4,513,000 — 1919 : 11,900,000 — 1920 : 13,000,000  
Autriche : déjà citée.

France : 1913 : 1,027,000 — 1919 : 2,500,000 — 1920 : 2,500,000  
Hongrie : 1913 : 115,000 — 1919 : 212,000 — 1920 : 243,000  
Italie : 1913 : 972,000 — 1919 : 18,000,000 — 1920 : 3,100,000  
Tchéco-Slovaquie : 1913 : (sans renseignements) — 1919 : 1,301,000 — 1920 : 2,000,000

Les quatre grandes puissances industrielles : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France, à elles seules, possèdent un effectif de plus de 28 millions de membres, soit 66 % de l'effectif mondial.

*Notes sur différents pays :*

**Belgique :** En 1913-1914, les syndicats belges groupaient 200,000 membres.

Aujourd'hui, ils comptent 920,000,000 membres ; soit 4 1/2 fois le chiffre d'avant-guerre. Les ouvriers syndiqués belges forment les 12 % de la population totale ; cette proportion n'est atteinte que par la Grande-Bretagne et l'Autriche.

*Effectifs de quelques industries :*

Métallurgie	1913 : 26,606 — 1919 : 100,000.
Mines :	1913 : 18,546 — 1919 : 117,000.
Chemins de fer :	1913 : 26,606 — 1919 : 85,000.
Textile :	1913 : 21,500 — 1919 : 50,000.
Ouvriers d'usines :	1913 : 3,510 — 1919 : 45,000.
Employés :	1913 : 1,570 — 1919 : 10,000.

**Allemagne :** Le mouvement syndical allemand avant la guerre déjà, avait une grande importance. La révolution n'a fait qu'accroître son effectif.

Métallurgie :	Juin, 1914 : 543,076 — Décembre, 1920 : 1, 638,650.
Textile :	Juin, 1914, 133,094 — Décembre, 1920 : 535,369.
Ouvr. d'usines :	Juin, 1914 : 207,710 — Décembre, 1920 : 646,931.

L'élément féminin a coopéré activement à cet accroissement d'effectifs. Les syndicats des industries textiles et métallurgiques surtout, en ont bénéficié ; à eux seuls, ils comptent plus d'un demi-million de femmes (soit les 30 % de l'effectif féminin total).

**Grande-Bretagne :** Le nombre des « Trade Unions » a triplé depuis 1910 et doublé depuis 1914. A la fin de 1919, les travailleurs organisés étaient 8 millions environ : 6,700,000 hommes ; 1,300,000 femmes.

Bâtiment :	1914 : 238,000 — 1919 : 437,000.
Mines et carrières :	1914 : 865,000 — 1919 : 1,069,000
Métaux : construction mécan. et maritime :	1914 : 563,000 — 1919 : 1,074,000.

*Textiles :*

Coton :	1914 : 361,000 — 1919 : 442,000.
Autres textiles :	1914 : 84,000 — 1919 : 264,000.
Chemins de fer :	1914 : 337,000 — 1919 : 624,000.
Employés :	1914 : 106,000 — 1919 : 267,000.

**France :** L'organisation syndicale la plus importante est la Confédération générale du Travail. Elle a nettement progressé ces dernières années.

1912 : 575,276 ; 1914 : 592,447 ; 1918 : 997,548 ; 1919 : 2,048,221.

Il paraît qu'après les grèves de 1920 la C. G. T. a perdu une partie notable de ses effectifs.

**Etats-Unis :** Aucune donnée statistique complète sur l'importance du mouvement syndical.

1914-1915 : 1,946,347 ; 1920-1921 : 3,906,528.

**Italie :** L'accroissement de son effectif syndical est dû surtout aux travailleurs de la terre.

En 1920, l'Italie comptait 1,926,861 membres. Sur ce total, les 46 % sont formés de travailleurs agricoles ; les 44 % de travailleurs de l'industrie.

**Russie :** Sous le régime tsariste, les syndicats, comme les grèves, étaient strictement interdits. Après le coup d'Etat de 1917, le mouvement syndical prend rapidement de l'extension.

Métallurgie :	1918 : 286,131 — 1920 : 526,172.
Textile :	1918 : 437,087 — 1920 : 382,222.
Chimie :	1918 : 48,279 — 1920 : 126,907.
Alimentation :	1918 : 59,197 — 1920 : 184,571.



## ROME

### Vatican et crise ministérielle

La chute du ministère Bonomi a été provoquée par un groupe de démocrates libéraux, d'ailleurs peu nombreux, qui s'était détaché de la majorité par hostilité au Parti populaire.

Mais le Parti populaire a prouvé que si on pouvait renverser un ministère sans lui et malgré lui, il n'était pas aussi aisé d'en constituer un nouveau sans sa collaboration et sans passer, en somme, par ses conditions. Un gouvernement italien n'est pas actuellement viable, qui aurait contre lui ce groupe de cent six députés, le plus discipliné et le plus actif de la Chambre.

\* \* \*

Le nœud de la crise fut l'opposition irréductible du Parti populaire à un Ministère Giolitti. Cette opposition « ne visait pas la personne de M. Giolitti, mais son système de gouvernement. Il cherche à désagréger les groupes, à faire de la Chambre un assemblage d'individus sans liens organiques. Sa politique est versatile, opportuniste. Il ne veut pas d'une politique commandée par des programmes et des organisations. » (CORRIERE D'ITALIA, 28 février 1922.)

Malgré toute son habileté, malgré son énorme influence, malgré toutes ses intrigues, les efforts de Giolitti et de ses amis se brisèrent sur le roc de la volonté « populaire ».

La colère des Giolittiens se soulagea par une campagne haineuse contre le Parti populaire, ... et contre le Vatican.

Car le veto contre Giolitti avait dû être suggéré au Parti populaire par le Vatican !

\* \* \*

A cette accusation gratuite, le Vatican répondit par une déclaration officielle parue dans l'OSSERVATORE ROMANO :

« Le Saint-Siège se déclare complètement étranger, il veut et doit rester complètement étranger aux questions de la politique italienne, tant intérieure qu'extérieure, il veut et doit rester complètement étranger à l'activité de n'importe quel parti politique. »

Les libéraux ne se le tinrent pas pour dit. Ils récidivèrent et voulurent même prouver leur calomnie.

Mal leur en prit.

Voici en effet la révélation sensationnelle qu'ils forcèrent le Cardinal Secrétaire d'Etat à faire au public italien, si passionnément curieux, on le sait, d'intrigues et de politique souterraine :

« Durant la crise, écrit l'OSSERVATORE dans une seconde note, à tout le moins officieuse, divers personnages, selon nos informations, ont monté les escaliers du Vatican. Et ils ont déclaré que si le Saint-Siège décidait le Parti populaire à lever son veto, il ne serait plus question du projet de loi concernant la nominativité des titres de rente, et il serait également tenu compte d'autres désirs éventuels du Saint-Siège. En cas de refus, au contraire, ... le chambardement ! Des lettres anonymes de menace furent reçues au Vatican. »

On imagine difficilement d'ici l'effet produit par ce pavé dans la mare politique où coassaient à qui mieux mieux les grenouilles libérales. Vous parlez d'envahissement clérical de la politique italienne. Vous brandissez l'épouvantail, bien démodé, du péril clérical. Mais c'est vous-mêmes, MM. les libéraux, qui essayez, sans aucun succès d'ailleurs, d'entraîner le Saint-Siège dans les intrigues politiques !

\* \* \*

Comment les Giolittiens vont-ils se tirer de ce mauvais pas ? Giolitti lui-même fait déclarer à la TRIBUNA, un de ses journaux, qu'il n'est pour rien dans les démarches au Vatican révélées par l'OSSERVATORE ROMANO. Mais le PAESE pose à la TRIBUNA quelques questions embarrassantes :

« Quelle mission reçut le Commandeur Reali durant la crise ministérielle ?

Quelles raisons d'Etat déterminèrent le député Corradini à se rendre chez Monseigneur Pizzardo ?

De quel message fut chargé Monseigneur Buoncompagni ?

Quel nouveau genre de pilules homéopathiques essaya de vendre au Vatican le docteur Massoli ?

Que la TRIBUNA s'efforce de résoudre ces quatre problèmes, puis qu'elle vienne de nouveau nous affirmer que M. Giolitti n'est pour rien dans les intrigues révélées par l'OSSERVATORE ROMANO. »

D'autre part, un député, M. Zilocchi, a posé officiellement la question suivante au nouveau Président du Conseil :

« Le Président du Conseil est-il informé que durant la crise ministérielle des hommes politiques ou des fonctionnaires du Gouvernement se soient rendus au Vatican en vue d'obtenir une intervention du Saint-Siège auprès des dirigeants du Parti populaire afin que ceux-ci lèvent le veto contre M. Giolitti.

En outre, étant donné le communiqué évidemment autorisé par lequel le Vatican dévoile ces démarches d'hommes politiques et affirme que si le veto avait été levé, on n'aurait plus parlé de la « nominativité » des titres et qu'on aurait tenu compte d'autres désirs du Saint-Siège, le Président du Conseil ne juge-t-il pas à propos de faire immédiatement des déclarations à ce sujet. »

\* \* \*

Les libéraux vont-ils maintenant reprocher à la Secrétairerie d'Etat d'avoir, par ses révélations, favorisé le Parti populaire et fait tort au Parti libéral ? Dans ce cas, il sera fort simple de leur répondre :

Ce n'est pas à la Secrétairerie d'Etat ni au Parti populaire qu'il faut vous en prendre, mais à vous-mêmes.

LOUIS PICARD.



## BELGIQUE

### La population belge en décroissance

#### II

L'arrêt dans le développement de la population belge que le recensement général a révélé, est une conséquence de la guerre. Mais comment la guerre a-t-elle exercé son action et quelles sont les conditions démographiques qui ont favorisé ou entravé cette action ?

Telle est la question à laquelle je voudrais répondre brièvement.

Pendant la guerre le nombre des mariages a diminué d'environ de moitié, les naissances aussi et à peu près dans la même proportion. Le déficit des naissances a été d'environ 300.000 pour les années 1914 à 1918.

Par contre, la mortalité s'est accrue ; alors que la moyenne annuelle des décès était de 108.000 avant la guerre, on a compté 124.825 morts en 1917, et 157.340 en 1918.

Or, de ce double mouvement de diminution des naissances et d'augmentation des décès, il est résulté que l'excédent des naissances sur les décès — qui assure l'augmentation normale de la population en dehors des mouvements migratifs — a été en diminuant pendant les premières années de la guerre et a été remplacé à partir de 1916 par un excédent de décès sur les naissances. C'est ainsi que les années 1915 à 1918 ont donné un excédent de décès sur les naissances de 88.500, alors qu'avant 1914 l'excédent des naissances était annuellement de 61.000.

Après la guerre, bon nombre de mariages retardés ont été contractés. Pour les années 1919 et 1920, on a compté 205.596 mariages alors qu'avant la guerre la moyenne annuelle était de 60.000 en chiffres ronds. Mais les naissances n'ont pas augmenté en proportion ; elles se sont élevées à 291.974 pour 1919 et 1920, alors que, sur la base de la moyenne d'avant-guerre, on pouvait escompter un chiffre de 342.000. Ce déficit de 50.000 joint à celui des années de guerre a privé la Belgique de 350.000 naissances de 1914 à 1920. C'est comme si pendant deux années il n'y avait pas eu de naissances en Belgique.

Restent alors 8 autres années de la période 1910 à 1920 pour lesquelles il y a eu des naissances et pour l'ensemble desquelles il y a eu un excédent de naissances sur les décès. En effet, pour ces dix années les naissances ont dépassé les décès de 209.669 unités. Cet excédent avait été de 715.563 pour la période décennale précédente, celle de 1900 à 1910.

Tout de même, l'accroissement naturel de la population belge ayant dépassé 300.000 de 1910 à 1920, le nombre des habitants de la Belgique se serait accru dans cette mesure si personne n'avait quitté le territoire, s'il n'y avait pas eu d'émigration. Comme, au lieu d'une augmentation de 209.669, on a enregistré une diminution de 26.060 unités, il semble que la Belgique a perdu par le mouvement d'émigration 235.000 de ses habitants.

On sait, en effet, qu'un certain nombre de Belges qui avaient été

chassés de leurs foyers par la guerre sont restés en France, en Angleterre et ailleurs. D'autres ont quitté le pays après l'armistice pour aller chercher du travail à l'étranger, notamment en France. Une partie de ces émigrants nous reviendront et leur absence momentanée n'a fait que diminuer chez nous le nombre des chômeurs.

La situation n'est donc pas aussi mauvaise qu'elle apparaît à première vue, bien qu'elle ne soit pas bonne et qu'elle ne laisse pas inspirer des inquiétudes. On peut croire que la crise démographique que la Belgique traverse passera avec les autres crises. Il ne faudrait désespérer qu'à partir du moment où il serait acquis que notre peuple est définitivement impuissant à maintenir son taux de natalité à un niveau suffisant pour conserver sa puissance d'accroissement normale. Mais le fait que la population belge a tant de peine à retrouver son équilibre détruit par la guerre, est un indice grave, un avertissement sérieux. Je voudrais en préciser la signification par les quelques constatations qui suivent.

En consultant de près les statistiques démographiques relatives aux années de guerre, on remarque que l'excédent des naissances sur les décès — qui est le commencement du dépérissement pour une race — s'est manifesté dans certaines parties du pays plus tôt que dans les autres. En 1915 et 1916, ce phénomène morbide apparaît déjà dans les parties wallonnes du pays, alors qu'en Flandre on relève encore un excédent de naissances. Ce n'est qu'en 1907 qu'il y a presque partout plus de morts que de nouveau-nés ; les exceptions se rencontrent en pays flamands.

D'autre part, après la guerre, dès 1919, il y a un excédent de naissances dans tous les arrondissements flamands ; le contraire se présente dans les arrondissements wallons. Ce n'est qu'en 1920 que ceux-ci recommencent à compter plus de naissances que de décès pour un chiffre insignifiant de 14.602.

De sorte que le résultat du bilan démographique des deux régions du pays se chiffre comme suit pour les années 1910 à 1920 : Excédent de 208.996 naissances dans le pays flamand, et dans le pays wallon un excédent de 8.345 décès. Dans l'arrondissement de Bruxelles (mixte), il y a un excédent de 9.318 naissances.

Les chiffres me paraissent assez significatifs pour être donnés en détail :

Province. Arrondissement.	Excédent de naissances	Excédent de décès
Anvers (prov.)	75.164	
Louvain (arr.)	19.547	
Fl. Occ. (prov.)	35.494	
Fl. Orient. (prov.)	45.293	
Limbourg (prov.)	33.498	
Total : 208.996		
Hainaut (prov.)		8.079
Liège (prov.)		4.646
Namur (prov.)		2.494
Nivelles (arr.)		254
Luxembourg	7.128	
Bruxelles (arr.)	9.318	15.473

L'enseignement qui découle de ces constatations est simple et grave, et j'ai pu le résumer en ces termes :

« Tandis que les Flandres résistent à l'orage, que les forces dynamiques de la population sont à peine entamées et reprennent leur mouvement ascendant aussitôt que le calme nous est revenu, la Wallonie est profondément atteinte, le développement de la population est enrayé et n'a pu encore retrouver son rythme d'avant-guerre, rythme ralenti depuis longtemps déjà par une faible natalité ».

C'est là l'enseignement de la guerre pour la Wallonie et pour un grand pays ami et voisin qui se trouve dans les mêmes conditions qu'elle au point de vue de la natalité.

Les pays à faible natalité sont exposés à ressentir profondément les moindres perturbations économiques et sociales dans leur développement démographique.

Et ces mêmes pays peuvent être atteints mortellement dans leurs forces reproductives par un événement grave qui arrête la conclusion de nouveaux mariages ou en réduit le nombre, car c'est la seule source d'où découle pour eux le flot appauvri des générations.

On sait, en effet, que dans les pays à faible natalité les naissances proviennent presque exclusivement des nouveaux mariages ; les époux mariés de quelques années n'ont plus d'enfants que par surprise et exceptionnellement. Tandis que, dans les conditions normales, la fécon-

dité se prolonge pendant de nombreuses années après la conclusion du mariage et assure en cas d'arrêt du mouvement des mariages, fût-ce même dans une mesure diminuée, la reproduction de la race et l'accroissement minimum qui lui est nécessaire pour ne pas périr.

La guerre a mis en évidence le danger terrible que courent les groupes humains à faible natalité. Espérons que la Wallonie comme la France échapperont au péril qui les menace d'un affaiblissement irrémédiable.

C. JACQUART.



## AUTRICHE

### Situation financière

*D'une importante étude sur l'économie autrichienne, par C. J. Gignoux, parue dans la Revue économique internationale, du 25 février, nous extrayons ces lignes :*

L'élément brutal de la situation actuelle de l'Autriche réside dans la dépréciation à peu près complète de sa monnaie : le 31 octobre 1918, au moment où la monarchie s'écroulait, la couronne cotait à Zurich 42 centimes... Une nouvelle chute la conduisit, en janvier 1922, à 0,43 centimes français (Cours de la Bourse de Paris).

Cette dévalorisation sans précédent provient d'un déficit budgétaire toujours croissant, dont la conséquence est une émission massive du papier-monnaie, et dont la cause première réside dans la mauvaise situation économique du pays, aggravée par la gestion longtemps hésitante de revenus insuffisants.

Le déséquilibre des budgets a suivi depuis trois ans une courbe véritablement impressionnante : l'année budgétaire 1919-20 (les exercices financiers se terminent en juin) s'est soldée par un déficit de 10 milliards et demi de couronnes (6 milliards 300 millions de recettes, 16 milliards 900 millions de dépenses), l'exercice 1920-21 a totalisé 70 milliards et demi de dépenses en excédant sur les recettes de plus de 41 milliards : encore n'était-ce qu'une évaluation officielle d'un déficit qui s'élevait en réalité à quelque 60 milliards.

Enfin, pour l'année 1921-22, le Dr Gutler, ministre des Finances, prévoit un écart de 164 milliards de couronnes, les dépenses budgétaires étant évaluées à 285.229 millions et les recettes à 93.325 millions.

Cet accroissement vertigineux des dépenses est en grande partie le résultat d'une situation très particulière qui mérite de retenir l'attention, et dans laquelle les considérations politiques jouent un rôle important.

L'opinion autrichienne au lendemain d'une révolution extrêmement calme, se cristallisa autour de cinq grands partis aux frontières assez peu définies : le groupe chrétien-social, le parti social-démocrate, le parti travailliste-bourgeois, flanqué aux ailes du parti allemand des paysans et du parti populaire pangermaniste. Les premières élections qui suivirent la signature du Traité de Saint-Germain, ont donné au parti chrétien-social une majorité suffisante pour constituer le Gouvernement, mais non pour imposer une politique déterminée aux autres partis.

La conséquence immédiate de cet état de choses, dans le détail duquel nous n'avons pas à entrer ici, est que le Gouvernement a toujours reculé devant les réformes draconiennes qui pourraient seules favoriser le rétablissement d'une situation aussi gravement atteinte : l'économie intérieure autrichienne n'a cessé de vivre sur des compromis.

C'est ainsi que dès les premiers jours de la Révolution, lorsque les greniers de Vienne ne la ravitaillèrent plus, par suite de la politique d'isolement que nous avons décrite au début de cette étude, l'État crut devoir, pour maintenir l'ordre, prendre à son compte l'alimentation de la population et stabiliser le prix des denrées. Sur la base d'une ration déjà relativement réduite, on estime que 550.000 tonnes de seigle et de froment sont annuellement nécessaires à la population de l'Autriche, qui ne peut guère produire que le cinquième de cette quantité ; le reste doit être importé par les soins d'une organisation entièrement nouvelle, l'Empire trouvant avant la guerre, dans les provinces aujourd'hui indépendantes, des disponibilités plus que suffisantes pour sa consommation. Or, tandis que le Gouvernement réquisitionnait au prix fort les faibles quantités à provenir de la production nationale, il achetait à l'étranger à un cours, qui pendant les premiers mois de l'après-guerre n'a cessé de monter, cependant que la couronne amorçait puis achevait sa chute catastrophique. Comme, ainsi que nous l'avons dit, les ministères au pouvoir ne se sont pas

senti l'autorité nécessaire pour ajuster sur cette hausse le prix intérieur du pain, le budget a subi de ce fait une perte constante, encore évaluée au début de 1921 pour l'année budgétaire en cours à quelque trente milliards de couronnes.

La même faiblesse gouvernementale a empêché l'Autriche de se débarrasser de l'ancienne organisation administrative de la monarchie, artificiellement maintenue et ne répondant plus, chacun le conçoit, aux nécessités présentes. 260.000 fonctionnaires, représentant avec leurs familles une population de 700.000 individus, vivent dans les conditions les plus pénibles, sur des traitements fréquemment bonifiés, mais qui, suivant une loi constante, ne suivent que difficilement la hausse de la vie : ces allocations n'en constituent pas moins une charge considérable pour le budget, d'autant moins utile que ce personnel pléthorique, demeuré presque égal en nombre à celui de l'ancien régime, n'a plus, actuellement, sa raison d'être. Il se plie mal, en effet, aux circonstances, n'accepte qu'avec peine des changements d'emplois indispensables, en sorte que même la mise en vigueur de la loi de huit heures, qui a comme partout entraîné un large appel de main-d'œuvre, n'a pas réussi à absorber toutes les énergies inemployées.

Dans de moindres détails, l'incapacité du Gouvernement à « remettre l'ordre dans la maison » n'est pas moins évidente : les loyers très sévèrement taxés depuis le début de la guerre sont à l'heure actuelle à un prix exagérément bas par rapport aux autres éléments du « cost of living ». Il s'ensuit d'une part un appauvrissement préjudiciable de la classe propriétaire et, d'autre part, un amoindrissement indéfini d'une des matières imposables les plus stables et les plus connues ; toutefois, comme le parti social-démocrate impose son veto à toute modification de ce régime, la question demeure entière.

Enfermée dans une sorte de cercle vicieux à révolution catastrophique, la dépréciation de la couronne augmentait les charges que nous venons d'énumérer, et ces dernières provoquant à leur tour de nouvelles dépréciations, l'Autriche devait bientôt constater l'inutilité de ses efforts pour opposer à ce torrent de dépenses un chiffre de recettes budgétaires correspondant...

*(Après avoir mentionné les impôts établis et les emprunts émis, l'auteur continue :)*

Il ne restait donc plus qu'une ressource, la plus funeste qui soit à l'équilibre financier des États, qui est la planche des assignats. En fait, le manque de disponibilités monétaires pour faire face à ses énormes dépenses, a acculé le gouvernement de Vienne à une politique d'inflation sans mesure. La circulation normale de papiers qui était de 1 milliard avant la guerre, passait à cinq milliards au 30 avril 1919, à douze milliards au 31 décembre 1919, à quinze milliards en mars et à vingt milliards en août 1921 : elle progressait ensuite par bonds successifs de deux, quatre, voire six milliards par mois jusqu'à cinquante-trois milliards en août 1921 : depuis, selon des renseignements sûrs, elle a continué de s'accroître de plusieurs milliards par mois : elle atteignait, en novembre 1921, cent et vingt milliards pour le seul mois d'octobre (1).

Il n'est pas de nation qui puisse résister à ce régime : appliquée à une économie déjà fort affaiblie, cette politique du papier devait par l'effondrement de la couronne, qui en est à la fois, comme nous l'avons vu, l'origine et la conséquence, susciter à l'intérieur même du pays des troubles graves qu'une expérience constante permettait de prévoir.

Les nombres-indices du coût de la vie, spécialement des denrées alimentaires, ont connu une progression effrayante. Si l'on part des prix de 1914 = 100, la moyenne de ces prix s'établit à 1.788 en 1913, à 3.027 en 1919, à 5.570 en 1920 ; de 9.988 en janvier 1921, elle passe en juin (dernier chiffre officiel publié), à 11.003. En janvier 1922, un œuf vaut 150 couronnes, un kilo de pommes de terre 155 couronnes, un kilo de café 3.600, un kilo de riz 650, un kilo de sucre 1000, un litre de lait 270 couronnes. Une chambre confortable dans un hôtel de premier ordre est tarifée 15 à 20.000 couronnes par jour. Les articles d'habillement semblent avoir subi une hausse encore plus sévère : on rapporte que dans certains magasins de Vienne on demandait jusqu'à 14.000 couronnes pour une cravate d'homme, 10 à 25.000 couronnes pour un chapeau, 100 couronnes pour un faux-col, pour ne citer que des exemples de détail et particulièrement frappants (2).

(1) *Bulletin mensuel de statistique de la Société des Nations*, 2<sup>me</sup> année, n° 12.

(2) Au début de 1921, c'est-à-dire à une époque où la baisse de la couronne était beaucoup moindre, un vêtement ordinaire valait 8.000 couronnes, une paire de chaussures 1.300 couronnes, etc.

Ce qui fait que cette situation est plus angoissante que jamais, c'est que les prix intérieurs autrichiens, qui avaient longtemps bénéficié du décalage classique entre la valeur intérieure et extérieure de la devise dans les pays à monnaie dépréciée, commencent à s'unifier sur les prix mondiaux, surtout en ce qui concerne, comme il est naturel, des articles manufacturés ; en outre, une fois atteint un certain palier de hausse, le consommateur autrichien ne peut plus profiter de la baisse générale qui s'annonce dans des proportions variables sur tous les marchés du monde.

Ce phénomène comporte, à son tour, une double conséquence : la classe possédante, ou du moins ce qu'il en reste, convaincue de la dépréciation irrémédiable de la monnaie nationale et de l'impossibilité d'obtenir par une activité normale des ressources ajustées à la hausse des prix, n'apporte plus à la production ses capitaux disponibles ; elle spéculé à outrance, et, pour ce faire, convertit la couronne en valeurs réelles, immeubles, objets précieux, devises étrangères, qu'elle conserve comme suprême ressource ou revend au prochain mouvement de hausse. Quant à la classe moyenne et à la classe ouvrière, talonnée par la misère, elles pratiquent sans arrêt la course aux hauts salaires, qui, suivant un rythme bien connu, provoquent une nouvelle hausse des prix... Sous l'influence des facteurs financiers que nous venons d'énumérer, la situation a évolué avec une telle rapidité que, comme aux heures les plus sombres, et malgré les perspectives favorables à la reprise d'un mouvement commercial, l'existence du pays même est en question. L'effondrement complet de la couronne fait que l'industrie autrichienne n'est plus en état de se procurer les matières premières qui lui sont indispensables : quand elle le peut, elle est hors d'état, vu les sommes qu'elle a décaissées, de vendre les produits fabriqués à un prix suffisamment bas pour les exporter : la plupart des usines en sont réduites, pour payer leur personnel à se faire ouvrir de longs crédits par les banques, qui demandent couramment un intérêt de 25 à 30 ou 35 pour cent. D'autres établissements, incapables de consentir de tels sacrifices, ferment purement et simplement leurs portes : le chômage, qui a été longtemps très faible, augmente dans des proportions d'autant plus inquiétantes que le coût de la vie a haussé dans les proportions que l'on sait. Des événements graves sont à redouter, si l'intervention étrangère, tant de fois annoncée, ne se produit pas.



*Les abonnements commencent à courir, à partir du numéro qui suit la réception de la demande d'abonnement. Les nouveaux abonnés peuvent, s'ils le désirent, recevoir les numéros antérieurs à la date de leur abonnement.*



## RUSSIE

### La famine

S'il faut en croire le Dr Nansen et d'autres observateurs responsables, la famine russe n'a pas atteint encore son point culminant. Dix-neuf millions de malheureux sont encore condamnés à mourir, si on ne les secourt sans tarder. Nous reconnaissons toute l'horreur de la tragédie, mais nous pourrions souhaiter que Nansen et ceux qui partagent avec lui la responsabilité de l'administration des secours, aient pu obtenir du Gouvernement des Soviets, des garanties quant aux réquisitions futures. Si la récolte de cette année est bonne, les malheureux habitants des districts où sévit la famine auront-ils encore à fournir la moitié de leurs produits ? Si oui, le même phénomène horrible va se produire. Le paysan est essentiellement anti-communiste. Il a montré de la manière la plus tragique qu'il préfère laisser ses terres en friche et lui-même mourir passivement plutôt que de livrer ses produits à l'État.

La question qui se pose est moins celle de savoir si une partie des secours fournis aux affamés sera détournée au profit de l'armée bolchéviste, que celle de connaître quelle sera la politique de demain. Il est tout à fait possible que Trotsky et d'autres Juifs communistes pré-

tendent que la mort de quelques millions de Russes est relativement sans importance comparée au bienfait de l'établissement du communisme, et que, si les moujiks refusent de livrer leur blé, ce n'est pas le gouvernement qu'il faut blâmer.

Il reste toutefois, que le problème dépasse les frontières russes et que des fonds ont été recueillis en Europe et en Amérique pour nourrir les victimes de ces exactions étatistes. Entretiens on continue à proclamer que la famine russe est causée en grande partie par le blocus anglais et par de mauvaises conditions climatiques.

Des appels de secours sont lancés journellement et tout le monde, à des degrés différents, est touché par le plaidoyer. Et pourtant, ceux qui organisent les secours ne s'entendant pas avec les Soviets, un certain nombre de paysans russes sont, à perpétuité, condamnés à mourir. Nous nous permettons de suggérer que les hommes responsables des sommes récoltées veillent à ce que le grain fourni pour les ensemencements serve bien à cela, et d'autre part qu'ils essayent de connaître les intentions du gouvernement russe en matière de réquisitions nouvelles.

(G. K. CHESTERTON, *New Witness*, mars)



## ÉTATS-UNIS

### Propagande britannique

*L'Angleterre est extrêmement désireuse de conclure une alliance avec les Etats-Unis. Une lettre d'un ami nous révèle combien la propagande anglaise est intense là-bas.*

L'Angleterre ne se contente pas d'une propagande de presse, elle veut également faire pénétrer ses idées dans l'enseignement.

Un article du *Sunday Times*, paru en juillet 1919, concernant la propagande anglaise en Amérique, signale entre autres moyens, « la revision des manuels d'histoire, en vue d'amener inconsciemment le public à une meilleure compréhension des liens qui unissent les Etats-Unis et l'Angleterre ». *Histories and textbooks should be revised, the end in view being that the public (in the U. S.) may subconsciously absorb the fundamentals of a complete mutual understanding.*

Ce mouvement, à vrai dire, était entrepris déjà ; mais de 1919 à 1922, sept Histoires « révisées » ou nouvellement écrites ont été lancées dans le public et adoptées comme manuels dans les divers États. Toutes ces versions ont cela de commun qu'elles tendent à défigurer le rôle joué par la France dans la Révolution des Etats-Unis, et à faire passer celle-ci comme un épisode regrettable qu'il serait grand temps d'oublier.

C'est pour réagir contre cette tendance, que les « Knights of Columbus » ont créés des prix à décerner à ceux qui auront fait, au courant de cette année, un ouvrage original concernant la Révolution américaine.



### On s'abonne

à

## La revue catholique des idées et des faits

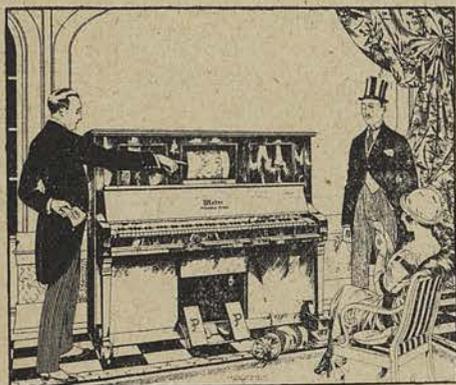
38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs



Louvain, — Imp. FR. CEUTERICK, 60, rue Vital Decoster.

# LE "PIANOLA,"



apporte dans toute famille le repos de l'esprit et une source d'intérêt musical toujours renouvelée. Depuis 25 ans qu'il a fait son entrée en Belgique, il a facilité l'éducation musicale à tous ceux qui s'y sont intéressés, permettant d'approfondir tous les genres de musique, classique et moderne.

Une Audition de "PIANOLA," est toujours intéressante.

IL N'Y A QU'UN VÉRITABLE "PIANOLA,"

lequel est la propriété exclusive de

**THE ÆOLIAN COMPANY**

dont la seule agence à Bruxelles est confiée à la manufacture de pianos

**A. HANLET**

MAISON BELGE

Fondée en 1866

212, Rue Royale  
Téléphone Brux. 7632

## A LA VIERGE NOIRE Bruxelles

Coin des rues Ste-Cathérine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE  
DE  
Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

*PRIX MODÉRÉS*

Rayon spécial de Vêtements sur mesure  
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,  
ADMINISTRATIONS  
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

## BOVRIL

LE STIMULANT PRÉFÉRÉ  
DONNE APPÉTIT  
TONIQUE AGRÉABLE  
« LA FORCE MÊME »

« BOVRIL » DANS LA CUISINE  
« BOVRIL » AU CAFÉ  
« BOVRIL » POUR MALADES  
EXTRAIT « BOVRIL » EN POTS

AFTERNOON THE  
« GOVRIL »

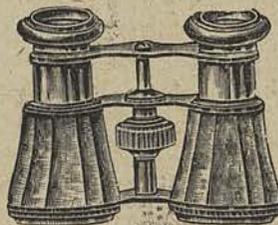
Dans toutes les épiceries

C<sup>o</sup> BOVRIL  
39c, Rue du Lombard  
Bruxelles Tél. B. 103.49



## MAISON DU LYNX

rue de la Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie — Optique — Jumelles  
Baromètres — Faces à main  
Articles de Luxe et ordinaires

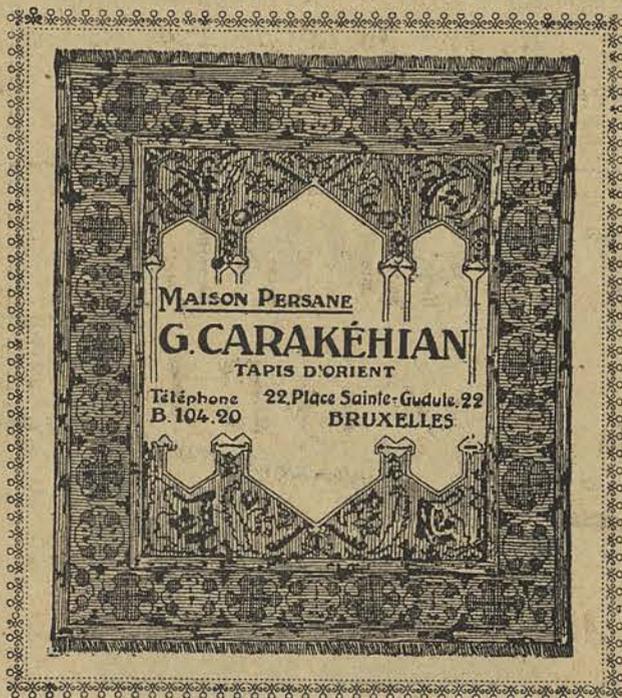
Exécution soignée des ordonnances  
de Messieurs les Médecins-Oculistes

CARRELAGES

**J. SWARTENBROECKX**6, Avenue de la Porte de Hal, 6  
BRUXELLES

REVETEMENTS

Téléphone B 15911

GROS :  
rue des Bogards, 16  
BRUXELLES**SAVON  
DALTON**  
Pour votre toilette

VINS ET SPIRITUEUX

**GÉRARD VAN VOLXEM**

164, Chaussée de Ninove, Bruxelles

Grands vins de Bordeaux  
-:- et Bourgognes -:-  
en fûts et en bouteilles

DEMANDEZ NOTRE PRIX-COURANT GÉNÉRAL

La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone — Anvers 6044

**Banque de l'Arrondissement d'Anvers**

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

*Comptes-Courants.* — Ouvertures de crédit. — Cautionnements pour travaux publics.*Comptes-Chèques.* — Les titulaires d'un compte ont la faculté de rendre les effets et quittances qu'ils ont à payer payables aux caisses de la Banque sans aucun frais.*Dépôts à terme.* — Intérêts à convenir.*Escompte et encaissement* d'effets de commerce et quittances sur la Belgique et l'Etranger à des conditions très avantageuses. Tarif sur demande.*Avances-Prêts,* sur des fonds publics belges et étrangers régulièrement cotés, ainsi que sur immeubles.*Chèques, Mandats et Lettres de crédit* sur toutes les villes belges et étrangères.*Fonds publics.* — Ordres de bourse tant à Anvers qu'à Bruxelles, Paris, Londres, etc.*Coupons.* — Négociés sans frais.*Caisse d'Epargne.* — Intérêts 3 1/2 %.*Coffres-Forts blindés,* offrant le maximum de sécurité contre le vol et l'incendie.

Typographie — Lithographie — Registres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

**FRANÇOIS VAN NES**

(Successeur)

Tél. Br. 2764

BRUXELLES 13, rue de la Colline

PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus - Cartes d'Invitation - Carnets de Bal

Lettres de faire part

CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES